



2014

ANTEVENIO S.A.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2014

Comptes annuels et rapport de gestion correspondants à l'exercice 2014
Y compris le rapport d'audit des comptes annuels

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2014

Libellé en euros

ACTIF	NOTES DU MÉMOIRE	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations corporelles	(Note 8)	250 056	341 953
Fonds de commerce	(Note 5)	6 313 920	6 313 920
Autres actifs incorporelles	(Note 9)	676 745	123 929
Actifs financiers non courants	(Note 11)	77 866	662 168
Participations mises en équivalence	(Note 7)	425	425
Impôts différés actifs	(Note 19)	610 292	608 862
ACTIFS NON COURANTS		7 929 304	8 051 257
Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser	(Note 11)	7 174 114	6 173 973
Autres actifs financiers courants	(Note 11)	59 244	102 703
Autres actifs courants	(Note 19)	590 496	441 540
Trésorerie et équivalents	(Note 11)	5 375 737	5 405 106
ACTIFS COURANTS		13 199 591	12 123 322
TOTAL ACTIF		21 128 895	20 174 579

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

Libellé en euros

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTES DU MÉMOIRE	31/12/2014	31/12/2013
Capital	(Note 14)	231 412	231 412
Prime d'émission	(Note 14)	8 189 787	8 189 787
Réservations	(Note 14)	2 974 159	8 419 534
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	(Note 14)	(394 426)	(5 468 059)
Valeurs propres	(Note 14)	(21 705)	(43 870)
Différences de conversion	(Note 14, 15)	14 241	(8 310)
CAPITAL ATTRIBUÉ À LA SOCIÉTÉ MÈRE		10 993 468	11 320 494
Capital attribué aux intérêts minoritaires	(Note 16)	-	-
FONDS PROPRES		10 993 468	11 320 494
Revenus différés	(Note 18)	-	-
Autres passifs non courants	(Note 12)	2 040 018	1 909 119
Provisions	(Note 22)	194 921	320 640
PASSIFS NON COURANTS		2 234 939	2 229 759
Dettes envers des établissements de crédit	(Note 12)	25 977	26 192
Créanciers commerciaux et autres comptes à encaisser	(Note 12)	6 723 630	5 661 549
Autres passifs courants	(Note 19)	1 150 880	936 585
PASSIFS COURANTS		7 900 488	6 624 326
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		21 128 895	20 174 579

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉE CORRESPONDANTE À L'EXERCICE 2014

Libellé en euros

	NOTES DU MÉMOIRE	2014	2013
Montant net du chiffre d'affaires	(Note 20 et 27)	20 705 865	20 062 363
Chiffre d'affaires		21 419 424	20 986 322
Ristournes sur ventes		(713 559)	(923 960)
Travaux réalisés par l'entreprise dans son actif	Note 9	441 564	-
Autres revenus		67 212	177 835
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION		21 214 641	20 240 198
Approvisionnements	(Note 20 et 27)	(10 438 777)	(9 613 004)
Frais de personnel	(Note 20)	(7 576 074)	(7 029 214)
Salaires, rémunérations et assimilés		(5 910 202)	(5 553 632)
Charges sociales		(1 665 872)	(1 475 582)
Dotations aux amortissements des immobilisations		(236 134)	(1 378 123)
Dotation aux immobilisations corporelles	(Note 8)	(127 711)	(163 834)
Dotation aux immobilisations incorporelles	(Note 9)	(108 423)	(1 214 289)
Autres frais d'exploitation		(3 110 556)	(7 184 348)
Services extérieurs	(Note 20)	(2 790 739)	(2 719 287)
Pertes de valeur d'actifs courants		(319 581)	(97 245)
Contributions et autres		-	(23 947)
Perte de valeur d'autres actifs		(235)	(4 343 869)
Excès d'approvisionnements		-	8 871
Autres résultats		(1 232)	-
TOTAL FRAIS D'EXPLOITATION		(21 362 772)	(25 195 819)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(148 131)	(4 955 621)
Autres intérêts et revenus assimilés	(Note 20)	94 179	230 538
Écarts de change	(Note 13)	177 253	130 244
TOTAL REVENUS FINANCIERS		271 432	360 782
Autres intérêts et frais assimilés	(Note 20)	(62 965)	(149 963)
Écarts de change	(Note 13)	(159 947)	(144 040)
Pour la mise à jour de l'approvisionnement de dette	(Note 20)	(82 996)	-
TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES		(305 907)	(294 003)
Détérioration et résultat pour aliénations d'instruments financiers		(31 650)	-
Participation aux profits (pertes) de sociétés mise en équivalence	(Note 7)	124 038	(301 835)
Détérioration et résultat du désinvestissement de participations mises en équivalence.	(Note 20)	(33 660)	-
RÉSULTAT FINANCIER		24 253	(235 056)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(123 878)	(5 190 677)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ AVANT IMPÔTS		(123 878)	(5 190 677)
Impôt sur les sociétés	(Note 19)	(165 201)	(208 534)
Autres impôts		(105 346)	(91 652)
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		(394 426)	(5 490 862)
Résultat attribué à des partenaires à intérêts minoritaires	(Note 16)	-	22 803
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE ATTRIBUABLE À LA SOCIÉTÉ MÈRE	(Note 21)	(394 426)	(5 468 059)
Bénéfice par action :	(Note 3)		
de base		(0,09)	(1,30)
Dilué		(0,09)	(1,30)



ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Libellé en euros

	NOTES DU MÉMOIRE	31/12/2014	31/12/2013
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ		(394 426)	(5 468 059)
Recettes et frais imputés directement au capital propre :		-	-
Différences de conversion	(Note 15)	22 551	6 612
TOTAL RECETTES ET FRAIS IMPUTÉS DIRECTEMENT AU CAPITAL PROPRE		22 551	6 612
TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS		(371 875)	(5 461 447)
Attribuables à la société mère		(371 875)	(5 461 447)
Attribuables aux intérêts minoritaires		-	-

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Libellé en euros

	Capital souscrit	Prime d'émission	Réserves et résultat de l'exercice	(Actions de la société mère)	Intérêts minoritaires	Écarts de conversion	Total
Solde au 31/12/2012	231 412	8 189 787	8 424 731	(43 870)	(200 723)	(14 922)	16 586 415
Solde au 01/01/2013	231 412	8 189 787	8 424 731	(43 870)	(200 723)	(14 922)	16 586 415
Recettes et dépenses reconnues			(5 468 059)	-	200 723	6 612	(5 260 725)
Autres opérations	-	-	41 943	-	-	-	41 943
Variation du taux de participation			(47 141)				(47 141)
Solde au 31/12/2013	231 412	8 189 787	2 951 474	(43 870)	-	(8 310)	11 320 493
Solde au 01/01/2014	231 412	8 189 787	2 951 474	(43 870)	-	(8 310)	11 320 493
Recettes et dépenses reconnues	-	-	(394 426)	-	-	22 551	(371 875)
Autres opérations	-	-	22 685	-	-	-	22 685
Opérations avec des actions de la société mère	-	-	-	22 165	-	-	22 165
Solde au 31/12/2014	231 412	8 189 787	2 579 733	(21 705)	-	14 241	10 993 468

ANTEVENIO S.A. ET SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Libellé en euros

	NOTE DU MÉMOIRE	31/12/2014	31/12/2013
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (A)		(566 836)	1 789 133
Bénéfices avant impôts		(229 225)	(5 190 677)
Ajustement des postes n'impliquant pas de mouvements de trésorerie :			
+ Amortissements	Note 8 et 9	236 134	1 378 123
+/- Corrections de valeur pour dépréciation	Note 5, 8, 9, et 11.2	351 466	4 441 114
+/- Provisions		-	(8 871)
+/- Subventions transférées aux résultats	Note 18	-	(176 318)
+/- Participation aux profits de sociétés mise en équivalence.	Note 7	(124 038)	301 835
- Revenus financiers.	Note 20.e	(94 179)	(230 538)
+ Charges financières	Note 20.f	145 960	149 963
+/- Écarts de change		(17 306)	13 796
+/- Autres produits et charges		(440 332)	-
Ajustements des variations dans le capital circulant :			
Variation débiteurs		(1 329 442)	1 453 266
Variation du solde des créanciers		1 128 662	(210 314)
Variation d'autres actifs courants		(148 956)	419 707
Variation d'autres actifs financiers courants		43 460	(60 458)
- Paiement de l'impôt sur les bénéfices		(120 255)	(463 771)
Paieement d'intérêts (-)		(62 965)	(149 963)
Encaissement d'intérêts (-)		94 179	122 238
Cobros de interes (+)		122.238	-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)		348 834	(2 253 428)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	Note 9	(219 490)	(49 400)
Acquisition d'immobilisations corporelles	Note 8	(40 660)	(69 150)
Acquisition d'immobilisations financières		583 070	-
Augmentation du fonds de commerce	Note 5	-	(1 547 730)
Actifs différés		(1 429)	(610 303)
Autres actifs non courants		27 343	23 155
Vente des immobilisations corporelles			-
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)		148 775	1 492 268
Variation d'autres passifs non courants		46 222	1 413 859
Variation dettes envers des établissements de crédit		(66 797)	50 068
Variation d'autres passifs courants		169 349	28 340
EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE (D)		39 857	(13 796)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (E=A+B+C+D)		(29 369)	1 014 177
Trésorerie et équivalents au début de la période (F)		5 405 106	4 390 929
Trésorerie et équivalents au début de la période (G=E+F)		5 375 737	5 405 106



NOTE 1. SOCIÉTÉS DU GROUPE, DU MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

1.1) SOCIÉTÉ DOMINANTE ; INFORMATION GÉNÉRALE ET ACTIVITÉ

a) Constitution et domicile

Antevenio, S.A. (ci-après dénommée la Société mère) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom de « Interactive Network, S.L. », et est devenue une société anonyme au nom modifié en I Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'assemblée générale des actionnaires est convenue de modifier la dénomination sociale de la société en son nom actuel.

Son siège social se trouve C/ Marqués de Riscal, 11, 2e étage, Madrid.

b) Information générale

Les comptes annuels consolidés du groupe Antevenio correspondant à l'exercice 2013 ont été adoptés par l'Assemblée générale des actionnaires de la société le 25 juin 2014, conformément aux dispositions des normes internationales des informations financières (ci-après désignées comme les IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil qui prendront effet au 31 décembre 2014.

Les comptes annuels consolidés ont été formulés par le Conseil d'administration de la Société dominante le 25 mars 2015. Les Administrateurs estiment que les comptes annuels consolidés seront approuvés par le Conseil général des actionnaires sans aucune modification.

Les chiffres contenus dans les documents qui composent les comptes annuels consolidés sont exprimés en euros sauf si le contraire était indiqué. La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

c) Activité

Son activité consiste à mettre en œuvre les activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont le fait des agences de publicité générale. Elle peut réaliser des actes et des opérations, passer des contrats et, d'une manière générale, adopter toutes les mesures menant directement à, ou jugées nécessaires ou adéquates pour, l'accomplissement de l'objet social décrit. Les activités de son objet social pourront être mises en œuvre totalement ou en partie par la Société mère, soit directement, soit indirectement à travers sa participation dans d'autres sociétés dont d'objet est identique ou analogue.

Les actions d'Antevenio, S.A. figurent comme admises à la négociation sur le marché boursier alternatif français Alternext.

d) Exercice

L'exercice de la Société mère couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

1.2) SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Le détail des sociétés contrôlées et comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2014	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2013	COÛT DE LA PARTICIPATION
Mamvo Performance, S.L.U.	100%	100%	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	100%	100%	199 932
Antevenio S.R.L.	100%	100%	5 027 487
Antevenio ESP, S.L.U. (1)	100%	100%	27 437
Antevenio France S.R.L.	100%	100%	2 000
Código Barras Networks S.L.U (***)	100%	100%	145 385
Antevenio Argentine S.R.L. (*)	100%	100%	75 818
Antevenio Mexique S.A de C.V	100%	100%	1 908
Antevenio Publicidad, S.A.S.U.	100%	100%	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	100%	100%	3 000
Antevenio Service, S.R.L. (**)	100%	100%	10 000

La participation au capital de ces sociétés filiales est au nom de la Société mère, à l'exception de :

(*) Participation détenue par Mamvo Performance, S.L.U. et Antevenio ESP S.L.U. (75% et 25% respectivement).

(**) La participation d'Antevenio S.R.L.

(***) Participation détenue par Antevenio Rich & Reach, S.L.U.

(1) Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnelle), dénommée antérieurement, Diálogo Media, S.L. (Unipersonnelle). Cette société a changé sa dénomination sociale au mois de janvier 2014.

Les Sociétés contrôlées ont été incluses dans la consolidation en appliquant la méthode d'intégration globale, qui est déterminée par une situation hypothétique où il serait possédé la majorité des droits de vote. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Aucune société faisant partie du groupe n'est exclue du processus de consolidation.

Les principales variations du périmètre de consolidation survenues pendant l'exercice 2013 ont été les suivantes :

- Antevenio Rich & Reach, S.L.U., a été incorporé suivant la constitution de ladite Société au cours de l'exercice 2013.
- Antevenio Service S.R.L., a été incorporé. Cette société, constituée au cours du premier semestre 2012 par Antevenio, S.R.L., n'a pas été incluse dans le périmètre de consolidation de l'exercice 2012 du fait de ne pas avoir été considérée comme étant significative.
- Il a été augmenté le pourcentage de participation dans Antevenio Argentine, S.R.L. et Antevenio Mexique S.A de CV, de 60 % au cours de l'exercice 2012 à 100 % au cours de l'exercice 2013.
- Réduction du pourcentage de participation dans Antevenio Limited de 51 % au cours de l'exercice 2012 à 50 % au cours de l'exercice 2013. Cette société a commencé à se consolider par la méthode de mise en équivalence à partir du moment de la perte du contrôle, survenue en juin 2013.

Les principales caractéristiques des sociétés filiales sont les suivantes :

SOCIÉTÉ	ANNÉE DE CONSTITUTION	SIÈGE	OBJET SOCIAL
Mamvo Performance, S.L.U. (**)	1996	C/Marqués de Riscal, 11.	Publicité en ligne et merchandising direct pour la génération de contacts utiles.
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U (**)	2005	C/Marqués de Riscal, 11.	Consulting pour entreprises liées à la communication commerciale.
Antevenio S.R.L. (*)	2004	Viale Abruzzi 13/A 20131 Milano	Publicité et merchandising sur Internet
Antevenio ESP, S.L.U. (auparavant Diálogo Media S.L.U) (**)	2009	C/Marqués de Riscal, 11.	Prestation de services publicitaires et exploitation publicitaire en ligne et e commerce par des moyens télématiques
Antevenio France, S.R.L.	2009	120, Av. du General LECLERC, 75014, Paris, France.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Código Barras Networks S.L. (**)	2010	C) Valencia 264, 08007 Barcelona	Son objet social est la commercialisation d'espaces publicitaires dans les moteurs de recherche de produits, les comparateurs de prix et les vitrines contextuelles que la société met en œuvre et gère sur Internet, et dont elle assure la maintenance
Antevenio Argentine S.R.L.(**)	2010	Av. Presidente Figueroa Alcorta 3351, oficina 220, Ciudad de Buenos Aires, Argentine.	Prestation de services d'intermédiation commerciale et de merchandising, et de services publicitaires.
Antevenio Mexique, S.A. de CV(**)	2007	Calle Galileo 20 403 Polanco Chapultepec Distrito Federal 11560	Autres services de publicité
Antevenio Publicité, S.A.S.U. (*)	2008	32 Rue de Londres, 75009 Paris.	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Antevenio, Rich & Reach, S.L.U. (**)	2013	C/Marqués de Riscal, 11.	Prestation de services Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne.
Antevenio Services, S.R.L.(*)	2012	Viale Abruzzi 13/A 20131 Milano	Prestation de services de consulting et d'assistance technique en rapport avec l'informatique et la technologie en général.

(*) Sociétés auditées.

(**) Sociétés où ont eu lieu des procédures de révision limitée.

L'exercice comptable des sociétés contrôlées commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

1.3) SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET MULTIGROUPE

Le détail des sociétés associées et multigroupe incluses dans ces comptes annuels consolidés est le suivant :

SOCIÉTÉ	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2014	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2013	POURCENTAGE DE PARTICIPATION 31/12/2012	Coût de la participation
Antevenio Limited	-	50,00	51,00	-
Europermision S.L.	49,68	49,68	49,68	1 520

Le 22 décembre 2014, ils sont arrivés à un accord d'achat de la participation qu'Antevenio S.A avait sur Antevenio Ltd (50 %). Dans le cadre de cet accord, le processus de vente des participations d'Antevenio S.A., sur Antevenio Ltd, est réalisé en deux phases : dans la première phase, il est procédé à l'annulation des crédits qu'Antevenio S.A. maintenait avec Antevenio Ltd pour des opérations commerciales. Cette annulation est réalisée grâce à la remise des soldes vivants reflétés dans la comptabilité. Dans la seconde phase, et après avoir procédé à l'annulation des crédits précédents, il est procédé à la vente de 50% de la participation qu'Antevenio SA maintenait chez Antevenio Ltd. La vente sera matérialisée à travers un virement bancaire.

La participation au capital de ces sociétés associées et multigroupe est au nom de la Société mère.

Les sociétés associées et multigroupe ont été inclus dans la consolidation par application de la méthode de mise en équivalence, déterminée selon l'hypothèse de la possession conjointe des sociétés participées. Elles clôturent également leurs comptes annuels le 31 décembre de chaque exercice.

Les principales caractéristiques des sociétés associées et multigroupe sont les suivantes :

SOCIÉTÉ	ANNÉE DE CONSTITUTION	SIÈGE	OBJET SOCIAL
Antevenio Limited	2010	271273 King Street, Hammersmith, LONDON W69LZ United Kingdom	Prestation de services publicitaires et promotionnels sur Internet. Études, diffusion et prestation de services dans le secteur de la publicité et du merchandising sur Internet.
Europermision S.L.	2003	C/Marqués de Riscal, 11.	Sans activités

NOTE 2. BASES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

a) Application des normes internationales pour les informations financières (IFRS)

Les comptes annuels consolidés ont été préparés conformément aux dispositions des normes internationales pour les informations financières, telles qu'adoptées par l'Union européenne, d'après le règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, qui prendront effet au 31 décembre 2014, en tenant compte de tous les principes et de tous les règlements comptables et des critères d'évaluation à appliquer obligatoirement et ayant un effet significatif.

La note 4 résume les principes comptables et les critères d'évaluation les plus significatifs appliqués dans la préparation de ces comptes annuels consolidés mis au point par les administrateurs. Les administrateurs de la Société Mère sont les responsables d'établir les comptes annuels du groupe.

Conformément aux dispositions des IFRS, ces comptes annuels consolidés comprennent les états consolidés suivants, qui correspondent à l'exercice annuel clôturé le 31 décembre 2014 :

- État de la situation financière consolidé.
- Compte des résultats consolidé
- État du résultat global consolidé
- État de variation des capitaux propres consolidé
- État des flux de trésorerie consolidé
- Notes explicatives pour les états financiers consolidés (mémoire)

Les nouvelles normes comptables et/ou modifications ci-dessous sont entrées en vigueur au cours de l'exercice 2014, par conséquent, elles ont été prises en considération pour l'élaboration de ces comptes annuels consolidés, qui sont les suivantes :

a) Normes et modifications publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne pour leur application en Europe à partir du 1er janvier 2014 :

- NIIF 10 : « États financiers consolidés », NIIF 11: « Accords d'ensemble », NIIF 12 : « Ventilation de l'information sur les participations dans d'autres entités », modifications de la NIC 27 : « États financiers séparés », modifications de la NIC 28 : « Investissements dans des entités associées et affaires conjointes » et modifications des NIIF 10, 11 et 12 : « Guide d'application ou de transition ».

Ces normes et modifications ont été émises conjointement et remplacent les normes en rapport avec la consolidation et avec la comptabilisation des investissements dans des sociétés contrôlées, associées et accords d'ensemble, en vigueur jusqu'à l'exercice 2013.

La NIIF 10 modifie la définition de contrôle, et conclut qu'un investisseur a le contrôle sur la société participée seulement si elle réunit les éléments suivants : pouvoir sur la société participée, exposition ou droit aux rendements variables en provenance de son implication dans la société participée et capacité d'utiliser son pouvoir sur la société participée pour influencer sur le montant des rendements de l'investisseur.

La NIIF 11 change l'approche de l'analyse des accords d'ensemble et définit deux seuls types d'accords d'ensemble: opération conjointe ou affaire conjointe. Les affaires conjointes seront comptabilisées à travers la méthode de participation.

La NIIF 12 regroupe dans une seule norme les conditions requises de ventilation relatives aux participations dans d'autres entités.



- Modifications de la NIC 32 : « Compensation d'actifs et de passifs financiers ».

Ces modifications procurent une série d'éclaircissements sur les conditions requises de la norme pour pouvoir compenser un actif et un passif financier lors de leur présentation dans l'état consolidé de la situation financière.

- Modifications de la NIC 39 et NIIF 9 : « Novation de dérivés et suite de la relation de couverture ».

Ces modifications fournissent des exceptions qui permettent de continuer avec la comptabilité de couvertures lorsque la novation d'un dérivé, désigné comme un instrument de couverture, respecte certains critères.

- Modifications de la NIC 36 : « Ventilations sur le montant récupérable des actifs non financiers ».

Ces modifications éliminent les conséquences non prétendues par la NIF 13 sur la NIC 36. De plus, ces modifications requièrent de la ventilation des valeurs récupérables des unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles il aurait été reconnu ou retourné une détérioration au long de l'exercice.

Ces normes n'ont pas eu un impact important sur ces Comptes annuels consolidés

b) À la date de formulation de ces Comptes annuels consolidés, il a été émis les normes suivantes, les modifications et les interprétations dont la date effective est postérieure au 31 décembre 2014 :

		DATE DE PRISE D'EFFET (EXERCICES COMMENCÉS À PARTIR DU) :
	Améliorations annuelles de plusieurs normes du cycle 2010-2012	1er février 2015
	Améliorations annuelles de plusieurs normes du cycle 2011-2013	1er janvier 2015
Modifications à la NIC 19	Plans de bénéfice défini : contributions d'Employés	1er février 2015
CINIIF 21	Taxations	1er janvier 2015
NIIF 14	Comptes d'ajournement régulateur	1er janvier 2016
Modifications à la NIC 1	Initiatives de ventilation	1er janvier 2016
Modifications à la NIIF 11	Acquisition des participations dans des opérations conjointes	1er janvier 2016
Modifications aux NIIF 10, NIIF 12 et NIC 28	Entités d'investissement : exonération à la consolidation	1er janvier 2016
Modifications aux NIIF 10 et NIC 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou affaire conjointes	1er janvier 2016
Modifications aux NIC 16 et 38	Méthodes d'amortissement acceptés	1er janvier 2016
Modifications aux NIC 16 et 41	Actifs biologiques	1er janvier 2016
Modifications à la NIC 27	Méthode de participation aux états financiers séparés	1er janvier 2016
	Améliorations annuelles de plusieurs normes du cycle 2012-2014	1er janvier 2016
NIIF 15	Revenus de contrats avec des clients	1er janvier 2017
NIIF 9	Instruments financiers	1er janvier 2018

À la date de formulation de ces Comptes annuels consolidés, ces normes, interprétations et modifications se trouvent en cours d'adoption par l'Union européenne à l'exception de la CINIIF 21, les améliorations annuelles de plusieurs normes cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013 et les modifications de la NIC 19.

Aucune de ces normes n'a été adoptée au préalable de la part du Groupe. Les administrateurs ont évalué l'impact potentiel de la future application de ces règles et ils considèrent que leur entrée en vigueur n'aura pas d'incidence importante sur les comptes consolidés.

b) Image fidèle

Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2014 ci-joints ont été préparés à partir des registres comptables des différentes sociétés dont se compose le groupe, et sont présentés selon les dispositions des normes internationales d'information financière et de la législation espagnole applicable en matière comptable, de manière à ce qu'ils montrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats, des changements sur le patrimoine et sur les flux de trésorerie du groupe tels qu'ils ont été au cours de l'exercice correspondant.

Les comptes annuels consolidés formulés par les administrateurs de la Société mère seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société mère, et l'on estime qu'ils seront adoptés sans aucune modification.

Sauf indication contraire, tous les chiffres du mémoire consolidé sont libellés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle du groupe.

c) Aspects critiques de l'évaluation et de l'estimation de l'incertitude

Nous avons utilisé dans l'élaboration des comptes annuels consolidés ci-joints conformément au NIIIF, des estimations et des hypothèses réalisées par les administrateurs de la Société mère pour évaluer certains des actifs, passifs, recettes, frais et engagements qui y sont enregistrés. Celles ayant un impact plus significatif sur les comptes annuels consolidés seront traitées dans les différentes sections de ce document :

- La durée de vie des actifs corporels et incorporels (notes 4f et 4g).
- L'évaluation d'éventuelles pertes par dépréciation de certains actifs (note 4h).
- La valeur raisonnable de certains instruments financiers et leur éventuelle dépréciation (note 4j).
- Le calcul des provisions, ainsi que la probabilité d'occurrence et le montant des passifs indéterminés ou contingents (note 4n).
- Les prévisions de futurs bénéfices imposables qui rendent probable l'application d'impôts différés actifs (note 4l).

Ces estimations ont été réalisées sur la base des meilleures informations disponibles à la date de formulation de ces comptes annuels consolidés sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont estimés comme étant importants à un moment donné. Cependant, les résultats finaux pourraient différer desdites estimations. Tout événement futur non connu au moment où ces estimations sont portées pourrait donner lieu à des modifications (à la hausse ou à la baisse), ce qui se ferait, le cas échéant, de manière prospective.

d) Classement des postes courants et non courants

Pour le classement des postes courants, un délai maximum d'un an a été considéré à partir de la date des présents comptes annuels consolidés.

e) Comparaison de l'information

Ces comptes annuels consolidés de l'exercice 2014 montrent de manière comparative les chiffres de l'exercice 2013.

NOTE 3. BÉNÉFICE / PERTE PAR ACTION

Bénéfice/perte de base par action

On calcule le bénéfice/perte de base par action en divisant le résultat consolidé de l'exercice attribuable à la Société mère par le nombre moyen pondéré des actions en circulation pendant l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen d'actions propres maintenues au long dudit exercice.

Bénéfice/perte dilué par action

On détermine le bénéfice/perte dilué par action d'une manière similaire au calcul du bénéfice/perte de base par action, mais le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est majoré des options sur des actions, des warrants ou des dettes convertibles.

Voici ci-après le calcul du bénéfice/perte par action correspondant aux années 2014 et 2013 :

	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de l'exercice	(394 426)	(5 468 059)
Nb. moyen pondéré d'actions en circulation	4 199 147	4 199 147
BÉNÉFICE DE BASE PAR NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D'ACTIONS	(0,09)	(1,30)

Au long des exercices 2014 et 2013, le Groupe n'a pas réalisé d'opérations provoquant la dilution, par conséquent, le bénéfice/perte de base par action coïncide avec le bénéfice/perte dilué par action.

La proposition de répartition du résultat obtenu au long de l'exercice 2014, rédigée par le conseil d'administration de la Société Mère afin d'être soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires, est fournie ci-dessous :

	2014 EUROS
Base de la répartition	964 182
Bénéfice obtenu pour l'exercice	964 182
Répartition sur:	
Réserves volontaires	964 182

	2013 EUROS
Base de la répartition	(1 593 734)
Bénéfice obtenu pour l'exercice	(1 593 734)
Répartition sur:	
Réserves volontaires	(1 593 734)

NOTE 4. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

Les principales règles d'évaluation utilisées par le groupe dans l'élaboration des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2014 ont été les suivantes :

a) Procédé de consolidation

Les comptes annuels consolidés comprennent la Société mère et toutes les sociétés contrôlées sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Les sociétés contrôlées sont les entités sur lesquelles la Société ou l'une de ses sociétés contrôlées détiennent le contrôle. Le contrôle est déterminé à travers :

- Pouvoir sur la société participée,
- Exposition à, ou existence de droits sur, retours variables qui sont le résultat de son rapport avec l'entreprise participée et,
- La possibilité d'utiliser son pouvoir sur l'entreprise participée pour modifier la quantité desdits retours.

Les sociétés contrôlées sont consolidées même quand elles auront été acquises dans le but d'en disposer.

Les soldes, les transactions et les profits et les pertes réalisés entre les compagnies du groupe qui composent une partie des opérations continues sont éliminés au long du processus de consolidation. Les transactions entre les opérations continues et interrompues que nous espérons qu'elles continuent après la vente ne sont pas éliminées des opérations continues dans le but de présenter les opérations continues de manière consistante avec les opérations commerciales que ces dernières réalisent.

Les entreprises associées, qui sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sur lesquelles elle n'exerce pas le contrôle, et les entités contrôlées conjointement (« joint ventures »), par lesquelles les entreprises ont le droit à des actifs nets de l'accord contractuel, ont été consolidées en appliquant la méthode de mise en équivalence, excepté lorsque lesdits investissements respecteront les conditions requises pour être classés comme maintenus à la vente. Les bénéfices ou pertes dérivés des transactions entre des entreprises du Groupe et associées ou des entités contrôlées conjointement, ont été éliminés conformément au pourcentage de participation du Groupe dans lesdites sociétés. Si la participation du Groupe aux pertes d'une entité comptabilisée par le biais de la méthode de mise en équivalence est supérieure à son investissement dans l'entité, le Groupe reconnaît une provision pour sa part dans les pertes survenues en surplus par rapport audit investissement. L'investissement dans une société comptabilisé par le biais de la méthode de mise en équivalence est la valeur comptable de l'investissement dans le patrimoine, joint au reste d'intérêts non circulants qui, en substance, forment une partie de l'investissement net de ladite société. Quand le contrôle d'une filiale se perd comme résultat d'une transaction, événement ou toute autre circonstance, le Groupe raye tous les actifs, passifs et participations non dominantes pour leur valeur comptable et reconnaît la valeur raisonnable de la contreprestation reçue. Les intérêts retenus dans l'ancienne filiale sont enregistrés pour leur valeur raisonnable à la date où le contrôle s'est perdu. La différence résultante est enregistrée comme un profit ou comme une perte dans l'état du résultat global dans l'épigraphe « Autres revenus (frais) ».

Les états financiers des sociétés contrôlées, associées et entités contrôlées conjointement, se rapportent à l'exercice économique clos à la même date que les états financiers individuels de la Société, et qui ont été préparés en appliquant des politiques comptables (NIIF-UE) homogènes.

b) Homogénéisation des postes

Les différents postes des comptes individuels de chacune des sociétés du groupe ont fait l'objet de l'homogénéisation d'évaluation correspondante, en adaptant les critères appliqués à ceux utilisés par la Société mère (Antevenio, S.A.) pour ses propres comptes annuels, pour autant qu'ils aient exercé un effet significatif.

L'homogénéisation temporelle n'était pas nécessaire, car la date de clôture est le 31 décembre pour toutes les sociétés.

c) Différence de première consolidation

La différence de première consolidation a été calculée comme la différence entre la valeur comptable de la participation au capital des sociétés contrôlées et la valeur de la quote-part des fonds propres consolidés de celles-ci à la date de la première consolidation.

Dans le cas d'une différence positive de consolidation, correspondant à un excédent entre le coût de l'investissement et la valeur comptable théorique attribuable de la société participée à la date de son incorporation au groupe, celle-ci est imputée directement et dans la mesure du possible aux éléments propres de la société contrôlée, sans dépasser la valeur marchande de ceux-ci. Si elle n'est pas imputable aux éléments propres, on la considère comme un fonds de commerce de consolidation et l'on procède annuellement au test de dépréciation d'usage (voir note 4g).

La différence négative de consolidation est portée sur le compte des résultats consolidé, et correspond à la différence négative entre la valeur comptable de la participation directe de la Société mère au capital de la société contrôlée, et la valeur de la quote-part des fonds propres de celle-ci, attribuable à cette participation à la date de la première consolidation.

d) Écarts de conversion

Les postes de l'État de situation financière consolidé et du Compte des résultats consolidé des sociétés comprises dans la consolidation dont la devise fonctionnelle est une autre que l'euro ont été convertis en euros en appliquant les critères suivants :

- Les actifs, passifs, recettes et dépenses (excepté les fonds propres) au taux de change à la clôture de chaque exercice
- Les fonds propres au taux de change historique.

Les différences résultantes de l'application de taux de change différents, suivant les critères précédents sont montrées à l'épigraphe « Différences de conversion » de l'État de la situation financière consolidé. L'effet de ne pas appliquer le taux de change moyen pondéré aux postes du compte de résultats consolidé n'est pas significatif en ce qui concerne l'application du taux de change moyen en rapport aux comptes annuels consolidés.

e) Transactions entre sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation

Comme un pas préalable à l'élaboration des comptes annuels consolidés, l'on a procédé à supprimer tous les soldes et transactions entre sociétés du groupe, ainsi qu'à supprimer les résultats obtenus entre ces sociétés suite auxdites transactions.

f) Immobilisations incorporelles

En règle générale, on enregistre les immobilisations incorporelles à condition qu'elles remplissent le critère d'identifiabilité; elles sont évaluées au départ selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, ultérieurement diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes qu'elles aient subies par dépréciation. Les critères suivants sont appliqués en particulier :

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Il s'agit des dépenses en développement capitalisées pour lesquelles le brevet correspondant, ou similaire, a été obtenu, et notamment des coûts d'enregistrement et d'officialisation de la propriété intellectuelle ainsi que des coûts d'acquisition auprès de tiers des droits correspondants. Elles sont amorties de manière linéaire au cours de la durée de vie utile, à raison de 20 % par an.

APPLICATIONS INFORMATIQUES

Les licences pour les applications informatiques achetées auprès de tiers ou les programmes d'ordinateur réalisés de manière interne, sont enregistrées comme immobilisations incorporelles sur la base des coûts encourus pour les acheter ou les concevoir, et pour les préparer avant leur utilisation.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des applications informatiques encourues au long de l'exercice seront enregistrés sur le Compte des résultats consolidé.

g) Immobilisations corporelles

Les Immobilisations corporelles sont évaluées selon leur prix d'acquisition ou leur coût de production, diminué de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, des pertes subies par dépréciation.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les coûts d'extension, de modernisation ou de mise à niveau qui se traduisent par une augmentation de la productivité, de la capacité ou de la performance, ou par un prolongement de la vie utile des biens, sont comptabilisés comme un supplément du coût de ceux-ci. Les frais de conservation et de maintenance sont portés au comptes de pertes et profits de l'exercice au long duquel ils sont engagés.

Le groupe amortit ses Immobilisations corporelles de manière linéaire. Les années de vie utile et les pourcentages d'amortissement appliqués sont les suivants :

	POURCENTAGE ANNUEL	ANNÉES DE VIE UTILE ESTIMÉES
Autres installations	20	5
Mobilier	10	10
Équipements pour le processus d'information	18	5,71
Éléments de transport	25	4
Machinerie	20	5
Autres immobilisations corporelles	20	5

Les investissements engagés par le groupe dans des locaux loués, et qui ne sont pas séparables de l'actif loué, s'amortissent en fonction de leur vie utile qui sera soit la durée du contrat, y compris la période de renouvellement s'il y a lieu de croire que celui-ci aura lieu, soit la vie économique de l'actif (la plus courte des deux).

h) Dépréciation des immobilisations incorporelles et matérielles et du fonds de commerce de consolidation.

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, le groupe évalue, à l'aide du « test de dépréciation » d'usage, si une immobilisation matérielle ou incorporelle à la vie utile indéfinie, ou éventuellement une unité génératrice de trésorerie, présente des signes d'une éventuelle dépréciation. On fait alors une estimation du prix récupérable et l'on procède aux corrections d'évaluation pertinentes. On entend par « unité génératrice de trésorerie » le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie qui sont en bonne mesure indépendants de ceux provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quand il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Le procédé implanté par la Direction du Groupe pour la détermination de la dépréciation est le suivant :

La direction du Groupe prépare annuellement, pour chaque unité génératrice de trésorerie, son plan d'activité par marchés et par activités, couvrant généralement une durée de cinq exercices. Les principaux composants de ce plan sont les projections de résultats et les flux de caisse.

D'autres variables ont une influence dans le calcul de la valeur récupérable :

- Type de remise à appliquer, calculée autour de 12 %, étant les principales variables influant sur son calcul, le coût des passifs et les risques spécifiques des actifs.
- Le taux de croissance utilisé pour les flux de caisse a été appliqué en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.

Les projections sont préparées sur la base de l'expérience du passé et en fonction des meilleures estimations disponibles, celles-ci étant cohérentes avec les informations provenant de l'extérieur.

Les plans stratégiques à trois ans des sociétés du groupe sont adoptés par le conseil d'administration de la Société mère.

Au cas où il faudrait reconnaître une dépréciation dans une unité génératrice de trésorerie à laquelle tout ou une partie d'un fonds de commerce aurait été assignée, on réduira d'abord la valeur comptable du fonds de commerce qui correspond à cette unité. Si la dépréciation dépasse le montant de celle-ci, on réduira en deuxième lieu, proportionnellement à sa valeur comptable, celle du reste des actifs de l'unité génératrice de trésorerie à concurrence de la plus élevée des valeurs suivantes : sa valeur raisonnable moins les frais de vente, sa valeur d'usage, ou zéro. La perte par dépréciation doit être enregistrée à la charge des résultats de l'exercice.

Quand une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Ladite réversion d'une perte par dépréciation de valeur est reconnue comme un profit sur le Compte des résultats consolidé.

i) Locations et autres opérations similaires

Le groupe n'a pas passé de contrats de crédit-bail.

Les revenus et les dépenses dérivés des accords de bail opérationnel sont comptabilisés sur le Compte de résultats consolidé au long de l'exercice où ils sont rapportés.

De plus, le coût d'acquisition du bien loué est présenté dans le bilan selon sa nature, majoré du montant des coûts du contrat directement imputables. Ceux-ci sont reconnus comme une dépense pendant la durée du contrat, par application du même critère utilisé pour la reconnaissance des recettes de la location.

j) Instruments financiers

j.1 Actifs financiers

Les actifs financiers que possède le groupe sont classés, aux fins d'évaluation, dans les catégories suivantes :

j.1.1) Prêts et postes à encaisser



Ils correspondent à des crédits pour des opérations commerciales ou non commerciales, nés de la vente de biens, de versements en liquide ou de prestation de services, dont les montants à encaisser sont déterminés ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif.

Ils sont initialement enregistrés à la valeur raisonnable de la contreprestation fournie plus les coûts de la transaction directement attribuables. Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti, et les intérêts produits en fonction de leur taux d'intérêt effectif sont portés au compte des résultats.

Malgré ce qui précède, les crédits pour des opérations commerciales à échéance d'un an au plus et n'ayant pas un taux d'intérêt contractuel sont au départ chiffrés à leur valeur nominale, pour autant que l'effet de ne pas mettre à jour les flux de trésorerie ne soit pas significatif, auquel cas ils continueront d'être évalués à ce montant, sauf dépréciation.

Les corrections de valeur par dépréciation sont enregistrées en fonction de la différence entre leur valeur comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice des flux de trésorerie futurs que l'on estime qu'ils vont générer, actualisés au taux d'intérêt effectif calculé au moment de leur reconnaissance initiale. Ces corrections sont reconnues sur le Compte de résultats consolidé.

Les actifs financiers sont rayés quand ils arrivent à échéance ou lorsque les droits sur les flux de trésorerie de l'actif financier correspondant ont été cédés et que les risques et bénéfices inhérents à leur propriété ont été transférés substantiellement. En revanche, les actifs financiers ne sont pas rayés et il est reconnu un passif financier pour un montant égal à la contreprestation reçue, lors des cessions d'actifs financiers où il serait retenu substantiellement les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété, tels que la remise des effets.

j.2 Passifs financiers

Un passif financier est reconnu dans le bilan lorsque le groupe devient une partie obligée du contrat ou de l'accord au titre des dispositions de celui-ci.

Les débits et les postes à payer provenant de l'achat de biens et de services liés à des opérations de trafic de la société ou à des opérations non commerciales sont évalués initialement à la valeur raisonnable de la contreprestation reçue, ajustée en fonction des coûts de la transaction directement attribuables. Indépendamment de ce qui précède, les débits pour des opérations commerciales à échéance d'un an au plus et n'ayant pas un taux d'intérêt contractuel sont au départ chiffrés à leur valeur nominale, pour autant que l'effet de ne pas mettre à jour les flux de trésorerie ne soit pas significatif.

Les débits et les postes à payer sont ultérieurement évalués à leur coût amorti, en utilisant pour cela le taux d'intérêt effectif. Ceux qui, comme expliqué au précédent paragraphe, sont initialement évalués à leur valeur nominale, continuent de l'être à ce même montant.

Les passifs financiers sont retirés à l'extinction des obligations qui les ont générés.

j.3 Cautions données et reçues

On n'actualise pas les flux de trésorerie pour les cautions versées car leur effet n'est pas significatif. Les cautions remises et reçues à court terme sont évaluées pour le montant libéré.

j.4 Instruments du patrimoine propre (actions propres)

Les actions propres que le Groupe acquiert de la Société contrôlée sont enregistrées, à la moindre valeur du patrimoine net, pour la valeur de la contreprestation donnée en échange. Les résultats dérivés de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'amortissement des instruments du patrimoine propre sont reconnus directement sur le patrimoine net, sans qu'à aucun moment il ne soit enregistré de résultats sur le Compte de résultats consolidé.

k) Monnaie étrangère

Les postes compris dans les comptes annuels de chacune des sociétés du groupe sont évaluées dans les devises fonctionnelles respectives de celles-ci. Les comptes annuels consolidés sont présentés en euros, ceux-ci étant la devise fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

Les sociétés qui composent le groupe enregistrent dans leurs états financiers individuels :

- Les transactions dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle réalisées au cours de l'exercice, selon les taux de change en vigueur aux dates des opérations.
- Les soldes des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle (trésorerie et postes transformables en liquide sans perte de valeur), selon les taux de change à la clôture de l'exercice.
- Les soldes des actifs et des passifs non monétaires libellés dans une monnaie autre que la devise fonctionnelle, selon les taux de change historiques.

Les bénéfices et les pertes en provenance de ces registres sont inclus sur le Compte de résultats consolidé.

l) Impôt sur les bénéfices

Les sociétés du groupe qui ont leur siège en Espagne sont imposées sous le régime spécial de consolidation fiscale, dans le groupe ayant à sa tête la Société mère.

On calcule la charge de l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice en question en additionnant l'impôt courant, obtenu par application du taux d'imposition pertinent à l'assiette imposable de l'exercice moins les abattements et les bonifications, et les variations subies pendant ledit exercice par les actifs et les passifs en raison d'impôts différés enregistrés. Il est reconnu sur le Compte de résultats consolidé, excepté quand cela correspond à des transactions qui sont enregistrées directement sur le patrimoine net, auquel cas, l'impôt correspondant est également enregistré sur le patrimoine net.

Les impôts différés sont enregistrés pour les différences temporaires existantes à la date de l'état de situation financière consolidée entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables. On considère comme la base fiscale d'un élément du capital propre le montant attribué à cet élément à des fins fiscales. L'effet des impôts par rapport aux différences temporaires est inclus dans les postes correspondants de « Actifs pour impôt différé » et « Passifs pour impôt différé » de l'état de situation financière consolidé.

Le groupe reconnaît un passif par impôt différé pour tous les écarts temporels imposables sauf, le cas

échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

Le Groupe reconnaît les actifs pour impôt différé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il résulterait probable que la Société dispose des bénéfices fiscaux futurs permettant la récupération de ces actifs, sauf, le cas échéant, pour les exceptions prévues dans la réglementation en vigueur.

À la clôture de chaque exercice, le groupe évalue les actifs par impôts différés reconnus, et ceux qui ne l'ont pas été précédemment. Sur la base de ladite évaluation, nous procédons à rayer un actif reconnu précédemment s'il n'est plus probable de le récupérer, ou s'il est pertinent d'enregistrer tout actif pour impôt différé non reconnu précédemment pourvu qu'il soit probable que la Société dispose de bénéfices fiscaux futurs permettant de les appliquer.

Les actifs et les passifs par impôt différé sont évalués aux taux d'imposition attendus au moment de leur reprise, selon la réglementation en vigueur adoptée et conformément à la manière dont on entend raisonnablement récupérer ou payer l'actif ou le passif par impôt différé.

Les actifs et les passifs par impôt différé ne s'actualisent pas. Ils sont classés comme actifs et passifs non courants, indépendamment de la date de réalisation ou de liquidation attendue.

m) Recettes et dépenses

Le Groupe Antevenio est spécialiste en performance et brand marketing. Pour s'adapter plus rapidement aux différents changements dans l'industrie du marketing en ligne, Grupo Antevenio développe de même ses propres solutions technologiques pour les commercialiser.

Les recettes et les dépenses sont enregistrées sur la base des droits constatés, c'est-à-dire, lorsqu'a lieu le courant réel des biens ou services qu'elles représentent, indépendamment du moment auquel se produit le courant monétaire ou financier qui découle de ces biens ou services.

Les recettes par prestation de services sont reconnues lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable, c'est pourquoi l'on se base sur le pourcentage d'accomplissement du service à la clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que le groupe reçoive les avantages ou les profits découlant de la transaction.
- c) Le degré d'accomplissement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de manière fiable, et
- d) Les coûts déjà engagés dans la prestation, ainsi que ceux à encourir jusqu'à l'achèvement, peuvent être évalués de manière fiable.

Le groupe revoit, et modifie si besoin est, les estimations de la recette à recevoir au long de la prestation du service.

Si le résultat d'une transaction impliquant la prestation de services ne peut pas être estimée de manière fiable, des recettes ne sont reconnues qu'à concurrence du montant des frais reconnus considérés comme récupérables.

n) Provisions et contingences

Dans la formulation des comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société mère font la distinction entre :

n.1) Provisions : soldes créanciers couvrant les obligations actuelles dérivées d'événements passés, dont l'annulation est probable qu'elle provoque une sortie de ressources, mais qui résultent indéterminés quant à leur montant et/ou moment d'annulation.

n.2) Passifs contingents : éventuelles obligations surgies à conséquence d'événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée à ce qu'il ait lieu, ou pas, à un ou plusieurs événements futurs indépendants de la volonté du Groupe.

Les comptes annuels consolidés recueillent toutes les provisions à l'égard desquelles nous estimons que la probabilité que nous ayons à satisfaire l'obligation est plus grande que le contraire, et elles sont enregistrées pour la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer à un tiers l'obligation. Les passifs éventuels ne sont pas inscrits aux comptes annuels, mais ils figurent dans le mémoire.

Les provisions sont chiffrées, à la clôture de l'exercice, à la valeur actuelle de la meilleure estimation possible du montant nécessaire au règlement de l'obligation ou à son transfert à un tiers. L'on enregistre les ajustements issus de l'actualisation de ces provisions comme des dépenses financières, et ce à mesure que les droits sont constatés. S'il s'agit de provisions à échéance d'un an au plus, et que l'effet financier n'est pas significatif, aucune réduction n'est appliquée.

La compensation à recevoir d'un tiers au moment de liquider l'obligation n'est pas amoindrie du montant de la dette mais elle est reconnue comme un actif, s'il n'y a pas de doutes sur le fait que ledit remboursement sera perçu.

o) Revenus différés

Les subventions de capital non remboursables, ainsi que les dons et les legs, sont évalués à la valeur raisonnable du montant octroyé ou du bien qui a été reçu. Initialement, ils sont enregistrés au poste « Revenus différés » du passif du bilan consolidé et ils sont reconnus sur le Compte des résultats consolidé proportionnellement à la dépréciation subie au long de la période pour les actifs financés par ces subventions, à moins qu'il s'agisse d'actifs non dépréciables, auquel cas ils seront imputés au résultat de l'exercice où il se produirait l'aliénation ou la cessation de ces derniers.

Ces subventions à caractère remboursable sont enregistrées comme dettes à long ou à court terme (selon le délai de remboursement) transformables en subventions jusqu'à acquérir le statut de non remboursables.

Les subventions d'exploitation sont portées au crédit du compte de résultats de l'exercice au moment de l'acquisition.

p) Éléments propres de nature environnementale

De par la nature de son activité, le groupe ne possède pas, parmi ses immobilisations corporelles, d'actifs significatifs destinés à réduire l'impact sur l'environnement ou à protéger ou améliorer ce dernier, et n'a pas reçu de subventions ni n'a encouru de frais, pendant l'exercice, destinés

à l'amélioration et à la protection de l'environnement. Le groupe n'a pas non plus constitué de provisions pour couvrir des risques ou des dépenses au titre d'actions environnementales, car il estime qu'il ne saurait y avoir d'imprévus liés à la protection ou à l'amélioration de l'environnement.

q) Transactions entre les parties en rapport

Les opérations entre parties liées, indépendamment du degré d'étroitesse de leurs liens, sont comptabilisées conformément aux règles générales. Par conséquent, d'une manière générale, les éléments faisant l'objet de transactions sont comptabilisés au moment initial à leur valeur raisonnable. Si le prix convenu lors d'une opération diffère de la valeur raisonnable, l'écart est enregistré compte tenu de la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

r) État des flux de trésorerie consolidé

L'état des flux de trésorerie consolidé a été élaboré en utilisant la méthode indirecte et dans ce dernier il est utilisé les suivantes expressions avec la signification qui est indiquée ensuite :

- Activités d'exploitation : activités rapportant les recettes ordinaires du groupe, et autres activités ne pouvant être qualifiées d'activités d'investissement ou de financement.
- Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession d'actifs ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non compris dans la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.
- Activités de financement : activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

NOTE 5. FOND DE COMMERCE DE CONSOLIDATION

Le détail de ce poste par sociétés, au 31 décembre 2014 et 2013, est le suivant :

	31/12/2013	31/12/2014
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.	276 462	276 462
Antevenio S.R.L.	3 686 847	3 686 847
Antevenio ESP, S.L.U.	81 027	81 027
Antevenio Publicidad S.A.R.L.	2 269 585	2 269 585
TOTAL COÛT	6 313 920	6 313 920

NOTE 6.REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le Groupe a incorporé au périmètre de consolidation au long de l'exercice 2014 les suivantes participations :

	COÛT DE LA PARTICIPATION	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Coût		
Antevenio Publicité S.A.S.U(*)	3 191 312	100,00 %
TOTAL COÛT	3 191 312	100,00 %

(*) Augmentation de l'investissement

Le Groupe a incorporé au périmètre de consolidation au long de l'exercice 2013 les suivantes participations :

	COÛT DE LA PARTICIPATION	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
Coût		
Antevenio Publicité S.A.S.U(*)	1 547 730	100,00 %
Antevenio Rich & Reach	3 000	100,00 %
Antevenio Services SRL	10 000	100,00 %
TOTAL COÛT	1 560 730	100,00%

(*) Augmentation de l'investissement

Le 19 juin 2014, il a été mené à bien une opération d'augmentation et de réduction de capital social chez Antevenio Publicité, S.A.S.U., moyennant la capitalisation de prêts et de dette courante qu'Antevenio Publicité maintenait avec Antevenio Publicité, S.A.S.U., ce qui a impliqué une augmentation de l'investissement dans ladite société pour un montant de 1 603 582 euros.

Le 1er août 2012, la Société mère a acquis 100 % de la participation au capital social d'Antevenio Publicité S.A.S.U., auparavant Clash Media SARL société sise en France. Un logiciel appelé « swordtail », appartenant à cette société, a également été acquis.

Comme condition préalable à l'exécution du "Master Agreement", (contrat d'achat et de vente de Clash Media par Antevenio S.A.), il a été procédé à la signature d'un accord entre Antevenio, S.A., et l'Équipe de Direction le 31 juillet 2012, modifié par un autre accord signé le 31 octobre 2013.

Par ce dernier « Accord » avec l'équipe de direction, les cadres supérieurs sont dotés de certains droits qu'Antevenio S.A. s'engage à respecter, sujets au maintien de l'équipe de direction chez Clash Media pendant les exercices 2013 à 2017, et en vertu desquels l'équipe de direction obtiendra 12 % de la valeur de la société participée dans des instruments du patrimoine de ladite société ou moyens équivalents référencés sur la valeur des participations, dans les conditions décrites ci-après.

En juin 2016, l'équipe de direction recevra, dans les instruments du patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 30 % de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2015 par ce 12 % fixé précédemment.

De même, en juin 2017, l'équipe de direction recevra, dans les instruments du patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 70 % restant de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2016 par ce 12 % fixé précédemment.

Le montant à payer sera limité à un maximum de 1 500 000 euros.

Au 31 décembre 2014 et 2013, la Société a enregistré la limite maximale de l'engagement futur de paiement comme le plus grand coût d'investissement, du fait de comprendre qu'il sera respecté les conditions établies dans le marché passé (voir note 12).

NOTE 7. PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Le détail des participations dans des sociétés mises en équivalence est le suivant :

	31/12/2013	31/12/2014
Antevenio Limited	-	-
Europermission	425	425
TOTAL	425	425

L'information financière résumée de ces sociétés est la suivante :

	ACTIFS	Passifs	RÉSULTATS 2014
Antevenio Limited	-	-	881 388,96
Europermission	134 923,04	134 923,04	-
TOTAL	134 923,04	134 923,04	881 388,96

Suite à l'intégration d'Antevenio Limited par la méthode de mise en équivalence, il a été enregistré en 2014 un bénéfice de participation dans des sociétés mises en équivalence pour un montant de 124 038 euros (Pertes de sociétés mises en équivalence d'un montant de 301 835 euros au long de l'exercice 2013).

Il a été procédé à rayer la provision pour d'autres responsabilités dotée au long de l'exercice 2013 dans ladite société participée, étant donné les résultats positifs obtenus en 2014 ainsi que pour la vente de ladite société participée à la fin du mois de décembre 2014.

NOTE 8. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et variations au long des exercices 2014 et 2013 des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction évaluative sont :

	31/12/2013	INSCRIPTIONS	RETRAITS	ÉCARTS DE CONVERSION	31/12/2014
COÛT					
Machinerie	32 446	15 862	-	-	48 308
Autres installations	7 982	660	-	(90)	8 552
Mobilier	289 750	6 081	(4 314)	(855)	290 662
Matériels de traitement des informations	1 237 292	14 425	(873 332)	(1 091)	377 294
Éléments de transport/ manutention	29 370	-	-	-	29 370
Autres immobilisations corporelles	231 216	3 632	-	-	234 847
	1 828 054	40 660	(877 646)	(2 035)	989 033
AMORTISSEMENT CUMULÉ :					
Amort. Cumulé machines	(17 714)	(8 343)	-	-	(26 057)
Amort. Cumulé autres installations	(4 463)	(1 368)	-	9	(5 823)
Amort. Cumulée mobilier	(163 753)	(23 729)	3 804	270	(183 407)
Amort. cum. matériels de traitement des informations	(1 027 355)	(70 935)	828 897	935	(268 458)
Amort. Cum. éléments de transport/manutention	(25 306)	(2 567)	-	-	(27 872)
Amort. Cumulé autres immobilisations corporelles	(196 050)	(20 769)	184	-	(216 635)
	(1 434 641)	(127 711)	832 885	1 214	(728 252)
DÉPRÉCIATION:					
Dépréciation mobilier	(598)	-	-	-	(598)
Dépréciation matériels de traitement des informations	(47 317)	-	40 736	-	(6 580)
Dépréciation autres immobilisations	(3 546)	-	-	-	(3 546)
	(51 461)	-	40 736	-	(10 725)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	341 953	(87 051)	(4 024)	(821)	250 056

	31/12/2012	INSCRIPTIONS	RETRAITS	RETRAITS DANS LE PÉRIMÈTRE	ÉCARTS DE CONVERSION	31/12/2013
COÛT						
Machines	30 712	1 734	-	-	-	32 446
Autres installations	9 731	658	(1 739)	-	(668)	7 982
Mobilier	279 803	11 799	-	-	(1 852)	289 750
Matériels de traitement des informations	1 189 148	51 671	-	(464)	(3 063)	1 237 292
Éléments de transport/ manutention	29 370	-	-	-	-	29 370
Autres immobilisations corporelles	227 927	3 288	-	-	-	231 216
	1 766 691	69 150	(1 739)	(464)	(5 583)	1 828 054
AMORTISSEMENT CUMULÉ :						
Amort. Cumulé machines	(13 309)	(4 405)	-	-	-	(17 714)
Amort. Cumulé autres installations	(3 756)	(2 646)	1 739	-	200	(4 463)
Amort. Cumulé mobilier	(136 249)	(28 150)	-	-	646	(163 753)
Amort. cum. matériels de traitement des informations	(933 175)	(96 210)	-	-	2 030	(1 027 355)
Amort. Cum. éléments de transport/ manutention	(22 740)	(2 566)	-	-	-	(25 306)
Amort. Cumulé autres immobilisations corporelles	(162 178)	(33 873)	-	-	-	(196 050)
	(1 271 406)	(167 849)	1 739	-	2 876	(1 434 641)
DÉPRÉCIATION:						
Détérioration du mobilier	-	(598)	-	-	-	(598)
Dépréciation matériels de traitement des informations	-	(47 317)	-	-	-	(47 317)
Dépréciation autres immobilisations	-	(3 546)	-	-	-	(3 546)
	-	(51 461)	-	-	-	(51 461)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES, NET	495 285	(150 161)	-	(464)	(2 708)	341 953

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Autres installations	2 241	7 324
Matériels pour le traitement des informations	83 805	765 015
Autres immobilisations	163 304	201 140
Éléments de transport/manutention	19 103	31 423
Machines	5 757	7 425
Mobilier	80 083	96 780
	354 294	1 109 107

La politique du Groupe est celle de formaliser des polices d'assurance pour couvrir les éventuels risques auxquels sont assujettis les différents éléments de ses immobilisations corporelles. À la fermeture des exercices 2014 et 2013, il n'y avait aucun déficit de couverture en rapport avec lesdits risques.

La valeur nette comptable des biens des immobilisations corporelles situés en dehors du territoire espagnol s'élève à 150 958 euros au 31 décembre 2014 (167 737 euros au 31 décembre 2013).

Aux 31 décembre 2014 et 2013 il n'y a pas d'engagements d'achat fermes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

NOTE 9. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les soldes et les variations pendant les exercices des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont :

	31/12/2013	INSCRIPTIONS	RETRAITS	TAUX DE CHANGE	31/12/2014
COÛT :					
Propriété industrielle	299 797	-	(200 028)	-	99 769
Applications informatiques	5 614 623	661 053	(2 866 238)	(106)	3 409 332
	5 914 420	661 053	(3 066 266)	(106)	3 509 101
AMORTISSEMENT CUMULÉ :					
Propriété industrielle	(276 158)	(1 044)	179 109	-	(98 094)
Applications informatiques	(4 328 092)	(107 379)	2 105 749	106	(2 329 617)
	(4 604 251)	(108 423)	2 284 858	106	(2 427 710)
DÉPRÉCIATION:					
Propriété industrielle	(9 927)	(1 038)		-	(10 965)
Dépréciations applications informatiques	(1 176 313)	-	782 632	-	(393 680)
	(1 186 240)	(1 038)	782 632	-	(404 646)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	123 929	551 592	1 224	-	676 745

	31/12/2012	INSCRIPTIONS	RETRAITS	INSCRIPTIONS DANS LE PÉRIMÈTRE	AUTRES RETRAITS	TAUX DE CHANGE	31/12/2013
COÛT :							
Propriété industrielle	296 406	-	-	3 391	-	-	299 797
Applications informatiques	6 428 585	46 687	(196 213)	-	(664 136)	(300)	5 614 623
	5 914 420	661 053	(3 066 266)	(106)	3 509 101	3 509 101	3 509 101
AMORTISSEMENT CUMULÉ :							
Propriété industrielle	(249 104)	(26 377)	-	(677)	-	-	(276 158)
Applications informatiques	(3 682 603)	(1 120 649)	193 713	-	281 247	200	(4 328 092)
	(3 931 707)	(1 147 027)	193 713	(677)	281 247	200	(4 604 251)
DÉPRÉCIATION :							
Dépréciation propriété industrielle	-	(9 927)	-	-	-	-	(9 927)
Dépréciations applications informatiques	-	(1 176 313)	-	-	-	-	(1 176 313)
	-	(1 186 240)	-	-	-	-	(1 186 240)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NET	2 793 284	(2 286 579)	(2 500)	2 714	(382 889)	(100)	123 929

Au long de l'exercice 2014, il a été procédé à activer les applications informatiques pour des développements internes dans la société Marketing Manager Services de Marketing pour un montant de 441 564 euros. Ces activations sont générées grâce aux développements réalisés sur la plateforme technologique Mdirector.

Au long de l'exercice 2013, le Groupe a procédé à détériorer ses immobilisations incorporelles pour un montant de 1 186 240 euros du fait de l'obsolescence technologique des éléments détériorés.

La valeur comptable nette des biens constituant les immobilisations incorporelles situées hors du territoire espagnol s'élève à 63 108 euros au cours de l'exercice 2014 (55 839 euros en 2013).

La valeur brute des éléments en cours d'utilisation qui sont complètement amortis est la suivante :

	31/12/2014	31/12/2013
Propriété industrielle	80 458	181 480
Applications informatiques	2 198 118	2 561 603
	2 278 575	2 743 083

NOTE 10. LOCATIONS SIMPLES

La charge aux résultats des exercices 2014 et 2013, au titre de bail opérationnel s'est élevé à 419 422 euros et 354 364 euros, respectivement (voir note 20 d).

Il n'y a pas d'engagements de paiements futurs minimaux correspondant à des locations simples non résiliables.

Les baux principaux correspondent aux bureaux situés à la Rue Marqués de Riscal 11, Madrid, et en plus petite mesure aux baux des bureaux situés en Italie et en France.

NOTE 11. ACTIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des actifs financiers à long terme aux 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

	CRÉDITS ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Prêts et postes à encaisser (Note 11.2)	77 866	662 168	77 866	1 324 336
TOTAL	77 866	662 168	77 866	1 324 336

Le détail des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

	CRÉDITS ET AUTRES		TOTAL	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Trésorerie et actifs liquides équivalents	5 375 737	5 405 106	5 375 737	5 405 106
Prêts et postes à encaisser (Note 11.2)	7 233 358	6 276 676	7 233 358	6 276 676
TOTAL	12 609 095	11 681 782	12 609 095	11 681 782

11.1) TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIFS LIQUIDES ÉQUIVALENTS

Sous ce titre est reprise la partie pleinement liquide du capital propre du groupe, constituée par les soldes en espèces en caisse et dans les banques, ainsi que par les dépôts bancaires à court terme à échéance initiale à trois mois ou moins de trois mois. Ces soldes sont disponibles sans restrictions et en comportent pas de risques de variations de valeur.

Le détail de ces actifs aux 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Comptes courants	2 757 036	1 847 124
Caisse	516 464	3 297
Dépôts grande liquidité (a)	2 102 237	3 554 685
TOTAL	5 375 737	5 405 106

(a) Cela correspond à des dépôts dans plusieurs entités financières maintenues pour les sociétés sises en Espagne pour un montant de 2 102 euros au 31 décembre 2014 (2 049 282 euros en 2013 pour les sociétés sises en Espagne et 1 505 403 euros pour les sociétés sises en Italie en 2013). Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation.

Les intérêts rapportés au long de l'exercice 2014 pour des dépôts bancaires et comptes bancaires s'élève à 62 679 euros (122 238 euros en 2013) (voir note 20 e).

La trésorerie dans des sociétés étrangères au 31 décembre 2014 s'élève à 2 187 428 euros (2 667 047 euros au 31 décembre 2013).

11.2) PRÊTS ET POSTES À ENCAISSER

La composition de ce poste au 31 décembre 2014 et 2013 est la suivante :

	31/12/2014		31/12/2013	
	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme
Crédits pour des opérations commerciales				
Clients tiers	-	7 054 374	-	6 148 277
Total Clients pour des opérations commerciales	-	7 054 374	-	6 148 277
Crédits pour des opérations non commerciales				
Au personnel	-	26 028	-	25 696
Garanties et dépôts	47 875	53 250	38 608	71 092
Autres actifs	29 991	99 706	623 560	31 612
Total Crédits pour des opérations non commerciales	77 866	178 984	662 168	128 400
TOTAL	77 866	7 233 358	662 168	6 276 677

La période moyenne de recouvrement aux clients est de 115 jours (110 jours au long de l'exercice 2013).

Le détail du poste des Clients au 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

DESCRIPTION	31/12/2014	31/12/2013
Clients pour ventes et prestation de services		
Soldes commerciaux	7 163 850	7 283 206
Ristournes accordées en attente de liquidation	(878 198)	(1 544 450)
Soldes commerciaux en attente d'émission	768 721	409 521
TOTAL	7 054 374	6 148 277

Les variations dérivées des pertes par dépréciation provenant du risque de crédit par type d'actifs financiers ont été les suivantes :

DÉPRÉCIATIONS	31/12/2013	CORRECTION DE VALEUR PAR DÉPRÉCIATION	REPRISE DE LA DÉPRÉCIATION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2014
Crédits pour opérations commerciales					
Clients	(1 478 812)	(380 427)	273 128	575 952	(1 010 159)
TOTAL	(1 478 812)	(380 427)	273 128	575 952	(1 010 159)

Dans le reste des mouvements au long de l'exercice 2014, il est recueilli essentiellement 514 262 euros de baisse de soldes de clients totalement détériorés.

DÉPRÉCIATIONS	31/12/2012	CORRECTION DE VALEUR PAR DÉPRÉCIATION	REPRISE DE LA DÉPRÉCIATION	AUTRES MOUVEMENTS	31/12/2013
Crédits pour opérations commerciales					
Clients	(1 359 174)	(246 723)	149 479	(22 393)	(1 478 812)
TOTAL	(1 359 174)	(246 723)	149 479	(22 393)	(1 478 812)

La Société enregistre les mouvements de ces corrections sous le titre « Dépréciation de la valeur d'actifs courants » sur le compte des résultats consolidé.

11.3) CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCES

L'échéance de la totalité des différents actifs financiers à long terme, à la clôture des exercices 2014 et 2013, est de plus de cinq ans.

NOTE 12.PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME ET À COURT TERME

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	AUTRES		TOTAL	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Débets et postes à payer (Note 12.1)	2 040 018	1 909 119	2 040 018	1 909 119
TOTAL	2 040 018	1 909 119	2 040 018	1 909 119

Le détail des passifs financiers à long terme triés par catégorie est le suivant :

	DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Débets et postes à payer (Note 12.1.1)	25 977	26 192	6 723 630	5 661 549	6 749 607	5 687 741
TOTAL	25 977	26 192	6 723 630	5 661 549	6 749 607	5 687 741

12.1) DÉBITS ET POSTES À PAYER

Le détail aux 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

	SOLDE AU 31/12/2014		SOLDE AU 31/12/2013	
	LONG TERME	COURT TERME	LONG TERME	COURT TERME
POUR OPÉRATIONS COMMERCIALES :				
Fournisseurs	-	5 114 656	-	4 870 292
Créditeurs	-	738 437	-	399 720
Total soldes pour opérations commerciales	-	5 853 093	-	5 270 013
POUR OPÉRATIONS NON COMMERCIALES :				
Dettes envers des établissements de crédit (3)	-	25 977	-	26 192
Autres dettes (1)	565 322	295 402	517 419	133 268
Dettes envers des tiers (2)	1 474 696	-	1 391 700	-
Prêts et autres dettes	2 040 018	321 380	1 909 119	159 460
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	-	575 134	-	258 269
Cautions reçues	-	-	-	-
Total soldes pour opérations non commerciales	-	575 134	-	258 269
TOTAL DÉBITS ET POSTES À PAYER	2 040 018	6 749 607	1 909 119	5 687 741

1. Le poste « Autres dettes » fait référence essentiellement aux dettes avec le Centre de développement technologique industriel (CDTI)

2. Le montant des Dettes à payer à long terme avec des tiers au 31 décembre 2014 et 2013 correspond à la dette découlant de l'accord signé avec l'équipe de Direction d'Antevenio Publicidad, S.A.S.U., (voir note 6), mise à jour avec des critères financiers en fonction de la date attendue de paiement des obligations enregistrées (voir note 20.f).

3. Le montant figurant sous le titre « Dettes envers des établissements de crédit » correspond au solde restant de cartes de crédit bancaires.

12.2) CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCES

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2014, est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	À PARTIR DE 2019	TOTAL
Dettes à long terme						
Autres dettes	298 670	1 319 171	84 259	112 085	225 834	2 040 018
TOTAL	298 670	1 319 171	84 259	112 085	225 834	2 040 018

Le détail par échéances des différents passifs financiers à long terme à échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2013, est le suivant :

	2015	2016	2017	2018	À PARTIR DE 2018	TOTAL
Dettes à long terme						
Autres dettes	61 968	318 026	1 216 819	82 479	229 828	1 909 119
TOTAL	61 968	318 026	1 216 819	82 479	229 828	1 909 119

NOTE 13. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les activités du Groupe sont exposées à plusieurs types de risques financiers, où nous pouvons remarquer essentiellement les risques de crédit, de liquidité et les risques de marché (taux de change, type d'intérêt et autres risques du prix).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Tel qu'il est écrit à la note 18, la Société contrôlée Código Barras Networks, S.L.U, a obtenu du Centre pour le Développement technologique industriel (CDTI) un prêt au taux d'intérêt 0 % pour la



contribution au développement du projet de Recherche et de développement dénommé “ Extracteur et classeur automatique des données de boutiques virtuelles sur le net”

RISQUE DE TAUX DE CHANGE

On essaie de faire en sorte que le financement des actifs à long terme libellés en devises autres que l'euro ait lieu dans la devise dans laquelle est libellé l'actif. Il en va particulièrement ainsi dans le cas des acquisitions d'entreprises dont les actifs sont chiffrés en devises autres que l'euro.

Le résultat net pour les différences de change montre un bénéfice net à ce titre pour un montant de 17 306 euros (13 796 euros au long de l'exercice 2013 de perte nette).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La situation générale des marchés financiers, et du marché bancaire en particulier, au cours de ces derniers mois, a été particulièrement défavorable pour les demandeurs de crédit. Le groupe reste constamment attentif à l'évolution des différents facteurs pouvant aider à affronter la crise de liquidité et, tout spécialement, aux sources de financement et à leurs caractéristiques.

Voici un résumé des points qui retiennent plus particulièrement notre attention :

- Liquidité d'actifs monétaires : le placement des excédents se fait toujours à très courts délais et dans des conditions de grande disponibilité. Au 31 décembre 2014, le montant en espèces et moyens liquides équivalents est de 5 375 737 euros (5 405 106 euros au cours de l'exercice 2013)
- Le fonds de roulement est positif au 31 décembre 2014, d'un montant de 5 299 103 euros (5 498 995 euros pour l'exercice 2013).

RISQUE DE CRÉDIT

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients

Les principaux actifs financiers du groupe sont des soldes de caisse et de trésorerie, des débiteurs commerciaux et autres montants à encaisser, ainsi que des investissements, qui représentent la plus forte exposition du groupe au risque de crédit lié aux actifs financiers.

Le risque de crédit du groupe est essentiellement attribuable à ses dettes commerciales. Les montants sont reflétés dans l'État de la situation financière consolidée libres de provisions pour insolvabilités, estimées par la Direction du Groupe en fonction de l'expérience d'exercices précédents et de leur évaluation de l'entourage économique.

Le groupe ne montre pas de concentration significative du risque de crédit. L'exposition est répartie sur un grand nombre de contreparties et de clients.

RISQUE CONCURRENCE

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se



sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

RISQUE DE DÉPENDANCE DE CLIENTS OU DE FOURNISSEURS

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

RISQUE PERSONNES CLÉS

Un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su placer une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés aux postes stratégiques de la société.

RISQUE DE TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Par conséquent, il doit se soumettre aux législations locales et notamment en Europe aux législations qui découlent de l'accomplissement de :

1. La Directive 97/7/CE, en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la Loi, plusieurs Directives communautaires.
2. Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil, du 8 juin, relative à certains aspects juridiques du commerce électronique dans le marché intérieur (directive sur le commerce électronique).
3. Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 juillet, concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive « vie privée et communications électroniques »).

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

NOTE 14. CAPITAUX PROPRES

La ventilation des fonds propres consolidés au 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Capital social souscrit de la société mère	231 412	231 412
Réserves :	11 163 946	16 609 321
De la société mère	9 338 804	11 551 795
Des sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence	1 825 142	5 057 526
(Actions propres)	(21 705)	(43 870)
Résultat de l'exercice attribué à la société mère	(394 426)	(5 468 059)
Écarts de conversion	14 241	(8 310)
TOTAL	10 993 468	11 320 494

14.1) CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2014 et 2013, le capital social de la société mère est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces participations jouissent des mêmes droits politiques et économiques.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Alternext Paris depuis l'exercice 2007. Le cours de l'action au 31 décembre 2014 atteignait 2,60 euros par action (3,45 euros par action au 31 décembre 2013).

La composition de l'actionnariat de la Société mère au 31 décembre 2014 est la suivante :

	31/12/2014	
	Nb. d'actions	% participation
Alba Participaciones, S.A.	611 869	14,54 %
Aliada Investment BV	848 976	20,18 %
Joshua David Novick	500 166	11,89 %
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	572 333	13,60 %
Nextstage	807 750	19,20 %
Autres	866 401	20,59 %
TOTAL	4 207 495	100,00 %

14.2) RÉSERVES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Le détail de ces réserves est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	1 102 734	3 315 726
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787
TOTAL	9 338 804	11 551 795

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Conformément à la loi sur les sociétés de capital, les sociétés commerciales obtenant des bénéfices sous cette forme juridique sont tenues de doter cette réserve de 10 % de ces bénéfices, à concurrence de la constitution d'un fonds de réserve atteignant 1/5ème du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2014 et 2013, la réserve légale est entièrement dotée.

14.3) RÉSERVES DANS LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Le détail de ces postes aux 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant:

	31/12/2014	31/12/2013
Total Sociétés consolidées par intégration globale		
Mamvo Performance S.L.U.	129 744	1 714 851
Marketing Manager, S.L.	200 498	97 123
Antevenio SRL	3 937 501	3 694 533
Antevenio ESP, S.L.U.	(393 945)	227 953
Codigo Barras Networks, S.L.	(163 986)	419 498
Antevenio Argentine S.R.L.	(452 282)	(67 560)
Antevenio France, S.R.L.	(700 098)	(600 114)
Antevenio Mexique	(127 298)	(72 364)
Antevenio Publicité S.A.S.U	(580 098)	(192 415)
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(26 240)	-
Antevenio Service S.R.L.	2 442	2 442
Total sociétés consolidées par intégration globale	1 826 237	5 223 948
De sociétés consolidées pour la Mise en équivalence		
Europemission SL	(1 095)	(1 095)
Antevenio Limited	-	(165 327)
Total sociétés consolidées pour la Mise en équivalence	(1 095)	(166 422)
TOTAL	1 825 142	5 057 526

PRIME D'ÉMISSION

La loi sur les sociétés de capitaux autorise expressément l'utilisation du solde de la prime d'émission pour l'augmentation de capital et n'oppose aucune restriction spécifique quant à la disponibilité de ce solde.

RÉSERVES VOLONTAIRES

Ce sont des réserves librement disponibles générées par la Société à partir des résultats des exercices précédents non distribués.

ACTIONS PROPRES

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société mère a convenu le 25 juin 2014



d'autoriser l'acquisition d'un maximum de 10 % du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation fut accordée pour une période de 18 mois à partir du moment de la prise de cette décision.

En vertu de cet accord, la Société mère possède 8 348 actions qui représentent 0,19 % du capital social. Le montant total que représentent ces actions s'élève à 21 705 euros.

Il n'y a pas eu de mouvements d'actions propres dans la société pendant l'exercice 2013.

Le mouvement qui s'est produit pendant l'exercice 2014 a été le suivant :

Valeur	SOLDE 31.12.2013		SOLDE 31.12.2014	
	Nb. d'actions	Coût moyen	Nb. D'actions	Coût moyen
Antevenio S.A.	8 348	43 870	8 348	21 705
TOTAL	8 348	43 870	8 348	21 705

GESTION DU CAPITAL

L'objectif du groupe en ce qui concerne la gestion du capital est de maintenir une structure financière optimale qui permette de réduire le coût du capital, mais en garantissant la capacité de continuer à gérer ses opérations, en visant toujours la croissance et la création de valeur. Cet objectif du groupe n'a pas de forme officielle, et le conseil d'administration n'a pas défini de paramètres à son sujet.

Les principales sources utilisées par le groupe pour financer sa croissance sont :

- Le cash-flow généré par le groupe.
- La trésorerie disponible à la clôture de l'exercice.
- L'existence d'un fonds de roulement positif.

L'on contrôle la structure de capital à travers le ratio de levier, calculé comme le quotient de l'endettement financier net sur le capital propre net. Le Groupe n'a pas de dettes bancaires à la clôture des exercices 2014 et 2013.

NOTE 15. DIFFÉRENCES DE CONVERSION

Le mouvement du solde de ce poste au long des exercices 2014 et 2013 a été le suivant :

	2014	2013
Solde initial	(8 310)	(71 652)
Variation nette pendant l'exercice	22 551	6 612
SOLDE FINAL	14 241	(8 310)

Les écarts de conversion sont générés par les sociétés siégeant à l'étranger qui utilisent une devise fonctionnelle différente de l'euro. Concrètement, lesdites monnaies sont le peso argentin et le peso mexicain.

NOTE 16. ASSOCIÉS EXTERNES

Le solde de ce chapitre du bilan de situation financière consolidé recueille la valeur de la répartition des actionnaires minoritaires dans les sociétés consolidées par intégration globale. De plus, le solde qui apparaît sur le Compte des résultats consolidé au chapitre « Résultat attribuable aux actionnaires intérêts minoritaires » représente la participation de ces actionnaires minoritaires aux résultats de l'exercice.

Au long de l'exercice 2014, il n'existe pas d'actionnaires externes dans le Groupe.

Au long de l'exercice 2013, le mouvement a été le suivant :

SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE	SOLDE AU 31/12/2012	RÉSULTAT ATTRIBUÉ À DES PARTENAIRES EXTERNES	VARIATION PAR AUGMENTATION/ RÉDUCTION DE LA PARTICIPATION	SOLDE AU 31/12/2013
Antevenio Argentine (1)	(17 546)	-	17 546	-
Antevenio Limited (2)	(154 994)	22 803	132 191	-
Antevenio Mexique (1)	(28 182)	-	28 182	-
	(200 723)	22 803	177 920	-

(1) Réduction des partenaires externes par augmentation de la participation à 100 % au cours de l'année 2013.

(2) Réduction des partenaires externes par la réduction de la participation à 50 %, cette société devenant consolidée par la méthode de mise en équivalence.

NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE

L'assemblée générale des actionnaires 2010 a convenu d'un plan d'options sur les actions, et a offert 150 000 options sur des actions de la Société (3,56 % du capital). Chaque option donnait à son titulaire le droit d'acquérir une action.

La période de validité des options était de 3 ans, c'est-à-dire, jusqu'au 1er juin 2013. La date d'échéance arrivée, aucun bénéficiaire n'a exercé son droit au Plan d'options sur les actions.

NOTE 18. REVENUS DIFFÉRÉS

La société Código Barras Networks S.L.U., a obtenu du Centre pour le développement de la technologie industrielle (CDTI) un prêt à taux d'intérêt de 0 % pour la collaboration dans la mise en œuvre du projet de recherche et de développement appelé « Extracteur et classeur automatique de données de boutiques virtuelles sur le net ». Des montants reçus, 15 % étaient des non-remboursables et ont donc été enregistrés sous forme de subventions en capital.

En ce qui concerne les prêts à taux zéro, on observe une subvention de taux d'intérêt, égale à la différence entre le montant reçu et la juste valeur de la dette déterminée par la valeur actuelle des paiements à effectuer déduits au taux d'intérêt du marché.

Pour l'exercice 2013, la Société a procédé à déprécier les actifs incorporels liés à ce prêt à taux zéro en raison de l'obsolescence technologique, régularisant ainsi les montants à imputer aux résultats aussi bien quant à la subvention de capital qu'à celle de taux d'intérêt, ce qui a supposé un revenu dans le poste d'autres revenus du compte de résultats consolidé.

NOTE 19. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques au 31 décembre 2014 et 2013 est le suivant :

31.12.2014	RECETTES	DÉPENSES
A court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	182 368	(442 720)
Remboursement de la taxe	398 958	-
Retenues et acomptes de l'impôt sur le revenu	(8 310)	(71 652)
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	67 514	-
Crédits pour des pertes à compenser de l'exercice (*)	542 778	-
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(374 369)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 973)
Impôt sur les Sociétés	-	(149 189)
Organismes de sécurité sociale	-	(178 630)
SOLDE FINAL	1 200 788	(1 150 880)

31.12.2014	RECETTES	DÉPENSES
A court terme :		
Taxe sur la Valeur Ajoutée	130 765	(500 643)
Dévolution des impôts	221 454	-
Retenues et acomptes de l'impôt sur les sociétés	(8 310)	(71 652)
2 863	-	-
Actifs pour les différences temporelles déductibles (*)	138 651	-
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(220 740)
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 100)
Impôt sur les sociétés	-	(64 520)
Organismes de sécurité sociale	-	(145 581)
SOLDE FINAL	963 944	(936 585)

(*) Montants enregistrés dans l'actif non circulant de l'état de situation financière consolidé.

À partir de l'exercice 2013, les sociétés du groupe domiciliées sur le territoire espagnol imposées en vertu de la charge d'impôt sur le revenu de l'impôt consolidé (groupe fiscal 212/13).

La dépense au titre de l'impôt sur les sociétés consolidées du groupe s'obtient en additionnant les dépenses des sociétés. Les assiettes sont calculées à partir du résultat de l'exercice, ajusté pour les écarts temporels, les différences permanentes et assiettes négatives des années précédentes.

L'impôt sur les sociétés est calculé en appliquant les taux d'imposition en vigueur dans chacun des pays où le groupe est implanté. Les principaux taux sont.

	2014	2013
Espagne	30,00 %	30,00 %
Italie(*)	31,40 %	31,40 %
France	33,33 %	33,33 %
Mexique	30,00 %	30,00 %
Argentine	35,00 %	35,00 %

(*) Moyenne impôts à payer en Italie

Le détail par sociétés du montant comptabilisé au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés est le suivant :

	RECETTES / (DÉPENSES) 2014	RECETTES / (DÉPENSES) 2013
Antevenio S.A.	6 392	-
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	23 271	-
Código Barras Networks S.L.	20 925	-
Antevenio S.R.L.	(228 114)	(208 534)
Antevenio Service, S.R.L	(8 750)	-
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	21 075	-
Autres dettes envers des administrations publiques	-	(5 100)
	(165 201)	(208 534)

Selon la législation actuelle, les bases imposables négatives peuvent être compensées avec celles qui sont positives selon la législation de chaque pays. Le Groupe possède les suivantes bases imposables négatives en instance de compensation fiscale au 31 décembre 2014 :

ANNÉE D'ORIGINE	ANNÉE LIMITE DE DÉDUCTION	EUROS
2004 (2)	(Sans limite)	999
2006 (2)	(Sans limite)	1 205
2008 (1)	(Sans limite)	72 977
2009 (1)	(Sans limite)	6 229
2011 (3)	(Sans limite)	588 048
2012 (3)	(Sans limite)	592 820
2012 (4)	(Sans limite)	23 129
2012 (5)	(Sans limite)	721
2013 (6)	(Sans limite)	569 872
2014 (6)	(Sans limite)	255 939
2011 (7)	2021	1 040
2013 (7)	2023	45 242
2012 (9)	(Sans limite)	718 282
2013 (9)	(Sans limite)	389 070
2014 (9)	(Sans limite)	240 290
2011 (8)	2016	77 461
2013 (8)	2018	55 145
2010 (10)	(Sans limite)	204 964
2011 (10)	(Sans limite)	306 103
2012 (10)	(Sans limite)	133 564
2013 (10)	(Sans limite)	99 984
2014 (10)	(Sans limite)	7 321
		4 390 407

1. Assiettes négatives de Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.U.
2. Assiettes négatives d'Europemission, S.L
3. Assiettes négatives de Mamvo Performance, S.L
4. Bases imposables négatives d'Antevenio ESP, S.L.U. (auparavant Diálogo Media, S.L.U.)
5. Bases imposables négatives de Código Barras Networks S.L.U
6. Bases imposables négatives de Grupo Antevenio (*)
7. Bases imposables négatives d'Antevenio Argentine
8. Bases imposables négatives d'Antevenio Mexique
9. Bases imposables négatives d'Antevenio Publicité
10. Bases imposables négatives d'Antevenio France

(*) À partir du premier janvier 2013, les sociétés du Groupe sises en Espagne réalisent la consolidation fiscale pour l'impôt des Sociétés.



IMPÔTS DIFFÉRÉS

L'évolution au long de exercices 2014 et 2013 par rapport aux actifs pour impôt différé a été la suivante :

Solde au 1er janvier 2013	608 889
Augmentations	38 771
Diminutions	(38 797)
Solde au 31 Décembre 2013	608 862
Augmentations	72 566
Diminutions	(71 137)
Solde au 31 décembre 2014	610 292

La ventilation au long des exercices 2014 et 2013 des actifs pour impôts différés a été le suivant :

	31.12.2013	FRAIS / CRÉDIT RÉSULTATS	31.12.2014
Crédits fiscaux	470 212	72 566	542 778
Les écarts temporels	138 651	(71 137)	67 514
TOTAL DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ	608 862	1 429	610 292

	31.12.2012	FRAIS / CRÉDIT RÉSULTATS	31.12.2013
Crédits fiscaux	509 009	(38 797)	470 212
Les écarts temporels	99 880	38 771	138 651
TOTAL DE L'ACTIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ	608 889	(26)	608 862

La ventilation des crédits fiscaux est la suivante :

	31.12.2014	31.12.2013
Sociétés appartenant au groupe consolidé fiscale	256 270	184 607
Sociétés sises à l'étranger	286 508	285 605
TOTAL DE CRÉDITS FISCAUX	542 778	470 212

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans l'état de situation financière car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société qui font partie du Groupe, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

AUTRES INFORMATIONS

Le 27 février 2012 l'administration des impôts a entrepris des actions de vérification et des enquêtes sur le bénéfice fiscal appliqué à travers des déductions de l'activité d'exportation sur l'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2007 de la Société mère. Le 28 août 2012 il a été agrandi uniquement à caractère partiel au titre de déduction pour l'activité d'exportation des exercices allant de l'année 2008 à 2011.

En rapport avec cette inspection, le 26 février 2013 les organes d'inspection de l'AEAT ont notifié à la Société mère les accords de liquidation, qui ont supposé un quota à payer de 39 068 euros avec des intérêts de retard de 6 985 euros. En ce qui concerne l'exercice 2007, le résultat de la liquidation montre une somme à rembourser à la Société d'un montant de 3 150 euros. La Société mère a déposé un recours par-devant la Cour administrative économique, qui à la date de préparation de ces comptes annuels ne s'était pas encore prononcé.

Selon la législation actuelle, les taxes ne peuvent pas être considérées comme définitivement liquidées tant que les rendements n'ont pas été inspectés par les autorités fiscales ou que le délai de prescription de quatre ans ne se soit pas écoulé. Sauf pour ce qui est décrit aux alinéas précédents en ce qui concerne l'inspection des déductions de l'activité d'exportation, à la clôture de l'exercice 2014, les sociétés espagnoles du Groupe sont sujettes à inspection pour l'exercice 2010 et suivants quant à l'impôt sur les sociétés, et pour l'exercice 2011 et suivants quant au reste des taxes qui lui sont applicables. Les sociétés sises à l'étranger ont ouvert à inspection les exercices non prescrits conformément à la législation fiscale en vigueur dans chaque pays. Les administrateurs considèrent que ces taxes ont été réglées adéquatement, de sorte que même en cas de divergences dans l'interprétation des règles en vigueur pour le traitement fiscal des transactions, d'éventuels passifs n'affecteraient pas de manière significative les comptes annuels ci-joints.

NOTE 20. PRODUITS ET CHARGES

a) Montant net du chiffre d'affaires

Le détail par activités du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

TYPE D'ACTIVITÉ	2014	2013
Marketing et publicité en ligne	19 817 715	19 722 292
Services de technologie	888 150	340 071
TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	20 705 865	20 062 363

Le détail par types de clients du montant net du chiffre d'affaires est le suivant :

PAR CLIENTS	2014		2013	
	PRIVÉ	PUBLIC	PRIVÉ	PUBLIC
Marketing et publicité en ligne	19 651 737	165 978	19 566 797	155 495
Services de technologie	876 608	11 542	325 511	14 560
TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	20 528 345	177 520	19 892 308	170 055

b) Approvisionnements

La totalité du montant recueilli dans cette rubrique correspond à des consommations d'exploitation

c) Frais de personnel

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	2014	2013
Soldes et salaires	(5 849 520)	(5 270 640)
Indemnités	(60 682)	(282 992)
Sécurité sociale versée par l'entreprise	(1 530 291)	(1 364 464)
Autres coûts sociaux	(135 581)	(111 119)
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	(7 576 074)	(7 029 214)

d) Services extérieurs

La composition de ce poste du Compte des résultats consolidé ci-joint est le suivant :

	2014	2013
Baux et redevances (note 10)	(419 422)	(354 364)
Réparations et entretien	(39 822)	(24 788)
Services professionnels indépendants	(972 294)	(1 341 650)
Transport/manutention	(34 093)	(3 232)
Primes d'assurance	(37 202)	(31 363)
Services bancaires et similaires	(39 316)	(40 077)
Publicité et relations publiques	(295 343)	(77 493)
Provisions	(213 242)	(188 122)
Autres services	(670 199)	(571 859)
Autres frais de gestion	(69 806)	(86 339)
	(2 790 739)	(2 719 287)

e) Autres intérêts et revenus similaires

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur les effets et similaires	62 679	122 238
Recettes de crédits à long terme de tiers	31 500	-
Retraitement de produits financiers de la dette (note 12)	-	108 300
	94 179	230 538

f) Frais financiers

Le détail de la répartition de ce chapitre dans le compte de résultats consolidé est le suivant :

	31/12/2014	31/12/2013
Charges à payer et similaires	(62 965)	(149 963)
Pour la mise à jour de l'approvisionnement de dette (Note 12)	(82 996)	-
	(145 960)	(149 963)

g) Variations des provisions de fonds de roulement

Ce détail est compris dans la Note 11.2

h) Détérioration et résultat du désinvestissement de participations mises en équivalence

Le 22 décembre 2014, ils sont arrivés à un accord d'achat de la participation qu'Antevenio S.A avait sur Antevenio Ltd (50 %). Dans le cadre de cet accord, le processus de vente des participations d'Antevenio S.A sur Antevenio Ltd, qui génère des pertes de 60 127 euros auxquels il faut ajouter l'élimination des Réserves négatives de mise en équivalence qui s'étaient générées au long d'exercices précédents, s'élevait à un total de 33 660 euros.

NOTE 21. RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Le détail des résultats consolidés pour les exercices 2014 et 2013 se présente comme suit :

2014	RÉSULTATS INDIVIDUELS	TAUX DE PARTICIPATION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	PARTENAIRES EXTERNES	BÉNÉFICE ATTRIBUABLE À LA SOCIÉTÉ MÈRE
Antevenio S.A.	964 182	100 %	(1 301 754)	-	(1 301 754)
Mamvo Performance, S.L.U.	205 091	100 %	(1 544 309)	-	(1 544 309)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	(197 007)	100 %	252 845	-	252 845
Antevenio S.R.L.	216 604	100%	1 042 215	-	1 042 215
Antevenio ESP S.L.U.	155 527	100 %	907 155	-	907 155
Antevenio France, S.R.L.	(7 321)	100 %	(7 321)	-	(7 321)
Código Barras Networks S.L.U.	(168 298)	100 %	(255 311)	-	(255 311)
Antevenio Argentine S.R.L.	(154 584)	100 %	15 538	-	15 538
Antevenio Mexique	(152 787)	100 %	(40 988)	-	(40 988)
Antevenio Publicité SASU (1)	(240 290)	100 %	207 734	-	207 734
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(167 204)	100 %	601 425	-	601 425
Antevenio Service, S.R.L.	(26 654)	100%	(271 654)	-	(271 654)
Antevenio Service, S.R.L.	2.437	100	2.437	-	2.437
	427 261		(394 426)	-	(394 426)

2013	RÉSULTATS INDIVIDUELS	TAUX DE PARTICIPATION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	PARTENAIRES EXTERNES	BÉNÉFICE ATTRIBUABLE À LA SOCIÉTÉ MÈRE
Antevenio S.A.	(1 593 734)	100	(3 453 833)	-	(3 453 833)
Mamvo Performance, S.L.U.	(460 767)	100	(237 203)	-	(237 203)
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L.U.	103 375	100	103 375	-	103 375
Antevenio S.R.L.	242 968	100	242 968	-	242 968
Antevenio ESP S.L.U	(624 481)	100	(621 898)	-	(621 898)
Antevenio France, S.R.L.	(99 984)	100	(99 984)	-	(99 984)
Código Barras Networks S.L.U.	(751 368)	100	(751 368)	-	(751 368)
Antevenio Argentine S.R.L.	(158 575)	100	(158 575)	-	(158 575)
Antevenio Limited (*)	(46 537)	51	(46 537)	22 803	(23 734)
Antevenio Mexique	(54 935)	100	(54 935)	-	(54 935)
Antevenio Publicité SASU	(389 070)	100	(389 070)	-	(389 070)
Antevenio Rich & Reach, S.L.U.	(26 240)	100	(26 240)	-	(26 240)
Antevenio Service, S.R.L.	2 437	100	2 437	-	2 437
	(3 856 911)		(5 490 862)	22 803	(5 468 059)

(*) Le résultat d'Antevenio Limited correspond aux six premiers mois de l'exercice 2013, jusqu'au moment de la perte du contrôle dans cette société (voir note 1.2)

NOTE 22. PROVISIONS ET RISQUES

Le mouvement des provisions au long des exercices 2014 et 2013 est le suivant :

	31/12/2013	DOTATION	APPLICATION	31/12/2014
Provisions pour autres responsabilités	320 640	153 267	(278 985)	194 921
	320 640	153 267	(278 985)	194 921

	31/12/2012	DOTATION	APPLICATION	31/12/2013
Provisions pour autres responsabilités	55 132	276 640	(11 132)	320 640
	55 132	276 640	(11 132)	320 640

Ce poste recueille essentiellement, au long de l'exercice 2014, les provisions par rétribution de personnel générées chez Antevenio S.R.L., en accomplissement de la législation en vigueur en matière professionnelle en Italie, pour un montant de 153 267 euros.

Au long de l'exercice 2013, ce poste recueillait notamment une provision comptabilisée pour l'excès de pertes sur l'investissement chez Antevenio Limited, pour un montant de 249 615 euros, qui a été retournée au long de l'exercice 2014 après la vente de la participation de dite société (voir note 7).

Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Société mère a fourni une garantie en sa qualité de locataire des bureaux du siège pour un montant de 52 377 euros (41 964 euros au 31 Décembre 2013).

NOTE 23. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Les sociétés du groupe n'ont pas d'actifs, et n'ont pas engagé de dépenses, qui soient destinés à réduire l'impact environnemental et à protéger et améliorer l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

NOTE 24. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres qui représentent 4,5% de son capital social sur le marché Alternext, là où lesdites actions sont cotées. Le coût d'acquisition s'est élevé à 492 100 euros. En marge de cette opération, postérieurement à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et jusqu'à la date de rédaction de ces Comptes annuels consolidés de la part des Administrateurs de la société, il n'y a pas eu d'autres événements pouvant affecter de manière significative ces Comptes annuels consolidés.

NOTE 25. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET SOLDES MAINTENUS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DOMINANTE

25.1) SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LA HAUTE DIRECTION

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'administration de la Société mère.

Les montants rapportés par les membres du Conseil d'administration ou par la Haute Direction, à quelque titre que ce soit, au long des exercices 2014 et 2013 sont les suivants :

	HAUTE DIRECTION		AUTRES MEMBRES DU CONSEIL	
	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2013
Soldes et salaires	352 400	272 400	7 000	9 000
TOTAL	352 400	272 400	7 000	9 000

Aux 31 Décembre 2014 et 2013, il n'y a pas d'engagements pour compléments de retraite, cautions ou garanties accordées en faveur du conseil d'administration, ni de crédits ou d'avances qui leur aient été accordés.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes en rapport avec ces derniers auxquels se rapporte l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital, conformément à ce qui a été établi à l'article 229, ont été consultés sur des situations de conflit, direct ou indirect, que les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées pourraient avoir vis-à-vis de l'intérêt de la Société.

Les charges que les administrateurs ont bien voulu communiquer à Antevenio S.A. sont :

ADMINISTRATEUR	SOCIÉTÉ	POSTE	% PARTICIPATION DIRECTE	% PARTICIPATION INDIRECTE
David Rodés	Digilant Spain, SL	Administrateur	--	--
David Rodés	Digilant SA de CV	Administrateur	--	--
David Rodés	Digilant Marketing SL	Administrateur	--	--

En tout cas, faisant un exercice de diligence et pour agir avec la plus grande transparence, le 19 décembre 2013 il a été convenu, dans une réunion du conseil d'administration à laquelle ont assisté tous les membres du conseil dont l'accord de collaboration entre ANTEVENIO S.A. et DIGILANT SPAIN, S.L.U. – dont le seul administrateur est le M. Conseiller M. David Rodés – a été approuvé par tous les membres du Conseil d'administration avec l'exception du conseiller David Rodés, qui s'est abstenu, en accomplissement de ses obligations de communication exigées à l'article 229 de la Loi des Sociétés de Capital, avec la plus grande diligence, et qu'il n'existe pas de conflits d'intérêts.

NOTE 26. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées par le groupe pendant les exercices 2014 et 2013, triées par catégories, est le suivant :

	2014			2013		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Direction	10,00	0,66	10,66	10,75	1,17	11,92
Administration	6,42	14,54	20,96	5,92	14,33	20,25
Commercial	22,71	26,67	49,37	29,25	18,83	48,08
Production	29,06	27,24	56,29	15,33	26,67	42,00
Techniciens	20,65	4,45	25,10	18,67	4,58	23,25
Télémarketing	1,00	0,19	1,19	-	-	-
	89,83	73,74	163,57	79,92	65,58	145,50

Le nombre de personnes employées par le groupe à la clôture des exercices 2014 et 2013, trié par catégories, est le suivant :

	2014	2013
Direction	11	10
Administration	21	20
Commercial	58	48
Production	48	46
Techniciens	24	23
Marketing	1	-
	163	147

Le montant des honoraires rapportés par les audits de la Société mère, pour les services d'audit des comptes annuels consolidés pour l'exercice 2014 s'élève à 44 000 euros (36 000 euros en 2013), et pour l'audit des comptes annuels individuels des sociétés du groupe en 2014, à 21 700 euros (18 000 euros en 2013).

NOTE 27. INFORMATION SEGMENTÉE

La répartition du chiffre d'affaires net correspondant aux activités ordinaires du Groupe, par catégorie d'activité et par marché géographique pour les exercices 2014 et 2013, est la suivante :

PAR CLIENTS (2014)	PRIVÉ	PUBLIC
Marketing et publicité en ligne	19 651 737	165 978
Services de technologie	876 608	11 542
TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	20 528 345	177 520

PAR CLIENTS (2013)	PRIVÉ	PUBLIC
Marketing et publicité en ligne	19 566 797	155 495
Services de technologie	325 511	14 560
TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	19 892 308	170 055

DISTRIBUTION VENTES ET COÛTS DE VENTES PAR TERRITOIRE

DISTRIBUTION / VENTES	MONTANT CONSOLIDÉ 2014	MONTANT CONSOLIDÉ 2013
Espagne et Amérique Latine	10 817 963	11 985 664
Europe	9 887 902	8 076 699
TOTAL DISTRIBUTION VENTES	20 705 865	20 062 363

DISTRIBUTION DU COÛT DES VENTES	MONTANT CONSOLIDÉ 2014	MONTANT CONSOLIDÉ 2013
Espagne et Amérique Latine	4 596 614	6 226 622
Europe	5 842 163	3 386 382
TOTAL DISTRIBUTION COÛTS	10 438 777	9 613 004

NOTE 28. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Au long des exercices 2014 et 2013, il a été réalisé de transactions avec les suivantes parties en rapport.

SOCIÉTÉ	TYPE DE RAPPORT
Antevenio Limited	Entreprise associée

Le détail des opérations avec des parties en rapport au long des exercices 2014 et 2013 est le suivant :

CONCEPT	SERVICES PRÊTÉS	2014 REVENU / (FRAIS) SERVICES REÇUS	INTÉRÊTS CHARGÉS
Antevenio Limited (entreprise associée)	97 364	(84 385)	31 500
	97 364	(84 385)	31 500

CONCEPT	SERVICES PRÊTÉS	2013 REVENU / (FRAIS) SERVICES REÇUS	INTÉRÊTS CHARGÉS
Antevenio Limited (entreprise associée)	193 724	(40 584)	11 958
	193 724	(40 584)	11 958

Le détail des soldes maintenus avec des parties en rapport au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, est indiqué ensuite, en euros :

	AU 31 DÉCEMBRE 2014			
	AUTRES DETTES			SOLDES CRÉANCES
CONCEPT	SERVICES	CRÉDIT	INTÉRÊTS	SERVICES
Europermission (entreprise associée)	29 495	2 147	-	(61 571)
	29 495	2 147	-	(61 571)

	AU 31 DÉCEMBRE 2013			
	AUTRES DETTES			SOLDES CRÉANCES
CONCEPT	SERVICES	CRÉDIT	INTÉRÊTS	SERVICES
Antevenio Limited (entreprise associée)	11 266	623 560	-	-
Europermission (entreprise associée)	29 495	2 147	-	(46 431)
	11 266	623 560	-	(46 431)

NOTE 29. INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS

Conformément aux termes de la troisième disposition complémentaire sur l'obligation d'information de la loi 15/2010 du 5 juillet modifiant la loi 3/2004, du 29 décembre, portant définition des mesures de lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, il est informé de ce qui suit, concernant les sociétés espagnoles du groupe :

	PAIEMENTS EFFECTUÉS ET EN ATTENTE DE PAIEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN DE L'EXERCICE 2014	
	MONTANT	%
Dans le délai maximum légal	6 156 996	95%
Reste	324 052	5%
Paiements du PGR (jours de dépassement)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE	6 481 049	100%

	PAIEMENTS EFFECTUÉS ET EN ATTENTE DE PAIEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN DE L'EXERCICE 2013	
	MONTANT	%
Dans le délai maximum légal	8 299 448	100 %
Reste	-	-
Paiements du PGR (jours de dépassement)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE	8 299 448	100%

Conformément à ce qui a été établi à la Loi 31/2014 du 3 décembre, par laquelle il est modifié la Loi des Sociétés de Capital pour l'amélioration du gouvernement corporatif, en vigueur à partir du 24 décembre 2014, il est informé que la période moyenne de paiement aux fournisseurs au long de l'exercice 2014 a été de 45 jours.

Ladite période a été calculée en établissant un rapport entre les frais de l'exercice impliquant des sorties de trésorerie avec des tiers externes et des fournisseurs-créanciers moyens des sociétés du Groupe sises en Espagne.

L'excès de jours par rapport au délai légal est dû au processus de réception et de validation des factures, puisqu'étant donné les caractéristiques de l'affaire, la réception de factures, dans de nombreux cas, excède les délais prévus par la Loi, avec le retard subséquent par rapport au paiement de ces dernières.

ANTEVENIO S.A., ET SOCIÉTÉS
CONTRÔLÉES

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ
CORRESPONDANT À L'EXERCICE 2014

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDÉ SUR L'EXERCICE 2014

SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTAT D'ANTEVENIO, S.A. ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

1. CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Les sociétés contrôlées et associées comprises dans l'ensemble consolidable au long de l'exercice 2014 sont les suivantes :

- Performance Mamvo, SLU., Consolidées par la méthode de l'intégration globale.
- Services de Marketing Manager Marketing Services, SLU, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio SRL, consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Services d'Antevenio, SRL, consolidées par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Esp S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio France S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Publicite S.A.S.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Código Barras Networks, S.L.U consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio, Rich & Reach, S.L.U. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Argentine, S.R.L. consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Antevenio Mexique, SA de CV consolidée par la méthode de l'intégration globale.
- Europermission, SL, consolidée par mise en équivalence.

Pendant l'exercice 2014, le chiffre d'affaires consolidé a été de 21,4 millions d'euros, soit une baisse de 2 % sur chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2013 qui s'élevait à 21 millions d'euros. À périmètre constant, c'est-à-dire, en éliminant l'effet que supposerait sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013, les ventes en provenance d'Antevenio Limited incorporées par la méthode d'intégration globale, la croissance a été de 5 %.

Le montant net du chiffre d'affaires, une fois déduites les remises pour rappel a atteint un chiffre de 20,7 millions d'euros en 2014.

La croissance du montant du chiffre d'affaire net à l'égard de l'année 2013 a été de 3,5 %.

À périmètre constant, c'est-à-dire, en éliminant l'effet que supposerait sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013, les ventes en provenance d'Antevenio Limited incorporées par la méthode d'intégration globale, la croissance a été de 6,7 %.

Les activités de Marketing de Résultats et Technologie (Portail, Performance et la Plateforme



Mdirector) ont supposé 71,4 % du total de l'activité. Celle d'Antevenio Rich&Reach 28,6 %.

Le chiffre d'affaire net réalisé en Espagne s'élève à 54 %, du fait de la progression des activités internationales, notamment en France et en Amérique du Sud.

Les frais d'exploitation, y compris les coûts de vente et non compris les amortissements et les dotations de provisions, ont expérimenté une augmentation de 7 %.

Les comptes consolidés du groupe Antevenio sont présentés selon la réglementation comptable internationale IFRS.

Le résultat de l'exercice qui est attribué aux porteurs de capitaux propres de la Société mère s'élève à 0,6 millions d'euros de pertes face aux 5,5 millions d'euros de bénéfices obtenus en 2013. Il est compris dans ce résultat l'effet négatif de la vente d'Antevenio Limited (Antevenio UK) qui a apporté une perte extraordinaire de 0,3 Millions d'euros.

L'impôt sur les Sociétés est de 0,2 M d'euros du fait des impôts qui sont payés dans les filiales ayant des bénéfices notamment en Italie.

Par conséquent, si nous éliminons le résultat négatif extraordinaire de la vente d'Antevenio Limited, nous aurions au 31 décembre 2014 :

- Un résultat net avant impôts en équilibre : -0,1 M d'Euros.
- Un EBIT de -0,1 M d'euros, étant l'EBIT du second semestre 2014 positif.
- Un EBITDA positif de 0,4 M d'euros.

2. CHIFFRES D'AFFAIRES DES SOCIÉTÉS PARTICIPÉES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014 (AVANT D'EFFECTUER LES AJUSTEMENTS DÉRIVÉS DE LA CONSOLIDATION)

Chiffres d'affaires (en milliers d'euros)

Mamvo Performance, S.L.U.	1 841
Europemission, S.L. (i)	-
Antevenio, S.R.L.	7 330
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.	841
Antevenio Esp, S.L.U.	4 117
Código Barras Networks, S.L.	622
Antevenio Argentine S.R.L.	164
Antevenio France, S.R.L.	-
Antevenio Publicidad S.A.S.U..	2 312
Antevenio Mexico, S.A de C.V	1 429
Antevenio SA	2 359
Antevenio Rich & Reach S.L.U	6 398
Antevenio Service S.R.L	245
Antevenio Service S.R.L	490

(i) Consolidée par mise en équivalence.

3. FAITS SIGNIFICATIFS AU LONG DE L'EXERCICE 2014

En 2014, le Groupe Antevenio a changé la tendance décroissante des derniers 3 trimestres de l'année, dépassant le chiffre d'affaires en 2013, et croissant au long du deuxième trimestre au rythme de deux chiffres.

Au cours de l'année 2014 les investissements et les nouvelles activités lancées en 2010 se sont affermies, renforçant la position de leadership de la société Antevenio sur les marchés où elle opère.

Prenant effet au 31 décembre 2014, Antevenio a vendu sa participation chez Antevenio Limited pour une somme de 500 milliers d'euros. L'opération a eu un impact de 0,3 M d'euros de perte sur le résultat final du Groupe, résultant de la différence entre les actifs (investissement et crédit) et le montant de la vente. De cette sorte, le Groupe se concentre sur les marchés où il a une taille importante suffisante et termine la réorganisation qui commença en 2013 quand Antevenio Limited fut exclu du périmètre de consolidation.

PERSPECTIVES

Antevenio fait face en 2015 à une tendance croissante de son activité au niveau global et nous attendons une croissance aussi bien sur les marchés les plus mûrs où nous opérons que sur le marché espagnol et italien, que sur ceux où nous avons investi plus récemment, tels que le marché français et sud-américain, où nous disposons de toutes les ressources, aussi bien financières que de produits, pour faire face à une année 2015 où la croissance sera accompagnée de rentabilité. Notre forteresse financière, avec une position de trésorerie similaire à celle que nous avons au début de l'année 2014, notre diversité de produits et les investissements réalisés en 2014 et au cours d'exercices précédents nous font espérer un renfort de notre leadership et continuer de gagner des parts de marché.

AJOUTS D'IMMOBILISATIONS

Les ajouts aux immobilisations corporelles et incorporelles du groupe Antevenio au long de l'exercice 2014 correspondent à :

Les ajouts d'Immobilisations corporelles s'élèvent à 41 milliers d'euros en 2014 et correspondent essentiellement à des matériels de traitement de l'information.

Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 661 milliers d'euros en 2014 et sont essentiellement des applications informatiques.

RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronté sont :



RISQUE CONCURRENCE

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

RISQUE DE DÉPENDANCE DE CLIENTS OU DE FOURNISSEURS

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires de la société Antevenio, S.A.

Parmi les clients se trouvent des agences de médias qui travaillent à leur tour avec de nombreux annonceurs, ce qui dilue encore le risque de dépendance par rapport à des clients.

En ce qui concerne les fournisseurs de technologie, le risque est faible car les services fournis par ces entreprises sont également proposés par d'autres acteurs en concurrence, qui pourraient donc fournir à Antevenio ces mêmes services.

RISQUE PERSONNES CLÉS

Nous croyons que l'un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su rassembler une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés dans les postes stratégiques de la société.

RISQUE DE TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Par conséquent, il doit se soumettre aux législations locales et notamment en Europe aux législations qui découlent de l'accomplissement de :

1. La Directive 97/7/CE, en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la Loi, plusieurs Directives communautaires.
2. Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil, du 8 juin, relative à certains aspects juridiques du commerce électronique dans le marché intérieur (directive sur le commerce électronique).
3. Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 juillet, concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive « vie privée et communications électroniques »).

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

PERSONNEL

Le nombre moyen des employés du groupe qui était de 146 en 2013 a augmenté jusqu'à 164 en 2014.

DISTRIBUTION DE CAPITAL

Le détail des actionnaires de la Société mère est le suivant :

	NB. D' ACTIONS	% PARTICIPATION
Alba Participaciones, S.A:	611 869	14,54%
Aliada Investment BV	848 976	20,18%
Joshua David Novick	500 166	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	572 333	13,60%
Autres	866 401	20,59%
Nextstage	807 750	19,20%
TOTAL	4 207 495	100,00

ACTIONS PROPRES

La société mère a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Alternext, s'est conformée aux règlements de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

INFORMATIONS SUR L'AUTORISATION D'ACQUÉRIR DES ACTIONS PROPRES

Le Conseil général des actionnaires du 25 juin 2014 a convenu de révoquer, par rapport à la partie non utilisée, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'acquisition d'actions propres convenue par le Conseil général des actionnaires du 26 juin 2013 et, conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, il a été convenu d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le considère pertinent, des actions de la Société, à travers tout moyens admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves de libre disposition. Celles-ci ont été les conditions :

1. Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
2. Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.
3. La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix pour cent du capital souscrit.
4. Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euros par action.
5. Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
6. À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société ou la personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société aurait acquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées :

1. à leur aliénation ou amortissement ;
2. à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des sociétés de capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, les plans de réinvestissement de dividendes, les bons de fidélité ou autres instruments analogues ;
3. à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un « liquidity contract » ;
4. à l'acquisition d'actions ou participations dans d'autres compagnies, auquel cas la limite référée à la lettre (c) précédente sera de cinq (5) pour cent.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Au long de l'exercice 2014 nous avons réalisé plusieurs projets parmi lesquels ressortent : MDirector.

Mdirector est un outil multicanal réalisé pour envoyer des e-mails, des SMS et pour la création de landing pages. Il n'est pas requis de connaissances techniques et il donne des statistiques



en temps réel : celui qui lit le message, celui qui fait clic, le type de dispositif et l'heure, entre autres.

De même, nous avons commencé le projet TrueTarget : qui est un nouveau système de publicité numérique personnalisée moyennant des techniques de machine learning et des algorithmes avancés pour le traitement des données.

DÉLAI DE PAIEMENT

Conformément aux termes de la troisième disposition complémentaire sur l'obligation d'information de la loi 15/2010 du 5 juillet modifiant la loi 3/2004, du 29 décembre, portant définition des mesures de lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, il est informé de ce qui suit, concernant les sociétés espagnoles du groupe :

	PAIEMENTS EFFECTUÉS ET EN ATTENTE DE PAIEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN DE L'EXERCICE 2014	
	MONTANT	%
Dans le délai maximum légal	6 156 996	95%
Reste	324 052	5%
Paiements du PGR (jours de dépassement)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE	6 481 049	100%

	PAIEMENTS EFFECTUÉS ET EN ATTENTE DE PAIEMENT À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN DE L'EXERCICE 2013	
	MONTANT	%
Dans le délai maximum légal	8 299 448	100 %
Reste	-	-
Paiements du PGR (jours de dépassement)	-	-
Reports qui à la date de clôture dépassent le délai maximum légal	-	-
TOTAL DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE	8 299 448	100%

Conformément à ce qui a été établi à la Loi 31/2014 du 3 décembre, par laquelle il est modifié la Loi des Sociétés de Capital pour l'amélioration du gouvernement corporatif, en vigueur à partir du 24 décembre 2014, il est informé que la période moyenne de paiement aux

fournisseurs au long de l'exercice 2014 a été de 45 jours.

Ladite période a été calculée en établissant un rapport entre les frais de l'exercice impliquant des sorties de trésorerie avec des tiers externes et des fournisseurs-créanciers moyens des sociétés du Groupe sises en Espagne.

L'excès de jours par rapport au délai légal est dû au processus de réception et de validation des factures, puisqu'étant donné les caractéristiques de l'affaire, la réception de factures, dans de nombreux cas, excède les délais prévus par la Loi, avec le retard subséquent par rapport au paiement de ces dernières.

FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres qui représentent 4,5% de son capital social sur le marché Alternext, là où lesdites actions sont cotées. Le coût d'acquisition s'est élevé à 492 100 euros. En marge de cette opération, postérieurement à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2014 et jusqu'à la date de rédaction de ces Comptes annuels consolidés de la part des Administrateurs de la société, il n'y a pas eu d'autres événements pouvant affecter de manière significative ces Comptes annuels consolidés.